



Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage



Edito

Vaincre le décrochage scolaire constitue un enjeu humain, social et économique majeur pour la France. Afin d'y répondre, le Président de la République a fixé pour objectif de diviser par deux d'ici 2017 le nombre de jeunes sortant sans qualification du système de formation initiale. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 la France s'est engagée à abaisser de réduire de 12,5% à 9,5% d'ici 2020 le taux de jeunes de 18 à 24 ans en dehors de tout système de formation et sans diplôme de second cycle du secondaire. La lutte contre le décrochage est donc une priorité nationale.

L'évaluation MAP Décrochage a conduit à l'élaboration partenariale d'un plan d'action « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » présenté le 21 novembre 2014 par le premier ministre, la ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'état à la réforme de l'Etat. Ce plan de mesures installe une politique publique dédiée et met la priorité sur la prévention tout en insistant sur la nécessité de renforcer les actions existantes en matière d'intervention et de remédiation, en particulier celle des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui doit être confortée et optimisée.

La loi du 5 mars 2014 (article 22) attribue aux Régions, en lien avec les autorités académiques, à compter du 1er janvier 2015 la responsabilité de la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortis sans qualification. Le système d'information national (SIEI et RIO) reste géré et financé par l'État.

Les autorités régionales (Recteur, Préfet de région, Président du conseil régional) définiront ensemble les conditions de mise en œuvre effective de la loi sur leur territoire, de préférence sous la forme d'une convention Etat-Région, annexée à l'accord cadre relatif à la mise en œuvre du service public régional d'orientation tout au long de la vie et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle signé le 28 novembre 2014.

Pendant la période de mise en place de la nouvelle coordination, les autorités compétentes s'engagent à maintenir l'organisation actuelle des plates-formes ainsi que leur pilotage et à poursuivre les actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage. La mobilisation de tous les acteurs de l'Etat et de ses opérateurs impliqués au plan régional, départemental et local demeure un élément central de la réussite de cette démarche, dans le respect des compétences de l'Etat et des rattachements hiérarchiques et administratifs existants.

En tant que responsables ou acteurs partenaires des plates-formes, vous êtes le premier chaînon de cette politique interministérielle. Votre mission est essentielle.

C'est pourquoi il est souhaitable que vous puissiez bénéficier d'un appui de tous les ministères au niveau national, mais aussi d'un soutien local de l'ensemble des services de l'Etat comme ceux des collectivités territoriales.

Le présent guide illustre pleinement cette démarche. Coordiné par la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et l'Association des régions de France, il a bénéficié des enrichissements de nombreux acteurs, nationaux et locaux, pour vous apporter des outils, des méthodes, nourrir votre réflexion et votre action locale au sein des plates-formes.

Décliné sur un site en ligne, ce guide pourra évoluer et s'enrichir encore des retours d'expérience que vous apporterez, pour que les réussites de chacun soient partagées par tous.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation pour relever ce défi collectif. Vous pouvez compter sur notre soutien et notre engagement à vos côtés.

Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche

François Rebsamen
Ministre du Travail, de l'Emploi, de
la Formation professionnelle et du
Dialogue social.

François Bonneau
Président de la commission
éducation de l'Association
des Régions de France

1. INTRODUCTION

-  1.1. Pourquoi ce guide ? A qui s'adresse-t-il ? P. 3
-  1.2. Quel est le contenu de ce guide ? P. 4

2. BONNES PRATIQUES

-  2.1. Acteurs P. 7
-  2.2. Repérage P. 12
-  2.3. Prise de contact et suivi P. 17
-  2.4. Solutions P. 21
-  2.5. Pilotage P. 25

3. ANNEXES

-  3.1. Liste des acteurs P. 31
-  3.2. Schéma de la circulaire FOQUALE P. 36
-  3.3. Schéma des cercles de la plate-forme P. 37
-  3.4. Les grandes étapes de travail de la PSAD avec le jeune P. 38
-  3.5. Fiche de poste du/des responsable(s) de PSAD P. 39
-  3.6. Fiche de poste de l'assistant de plate-forme P. 41
-  3.7. Financements : différents types de fonds disponibles P. 43
-  3.8. Liste non exhaustive des solutions P. 44
-  3.9. Exemple de fiche d'entretien pour le suivi du jeune P. 49
-  3.10. Carte des PSAD sur le territoire P. 51
-  3.11. Guides d'utilisation de RIO SUIVI et RIO STATISTIQUES P. 53



Ce document s'adresse aux responsables, acteurs et réseaux partenaires des plates-formes



Ils y trouveront :

- Des messages clés et des conseils pour le fonctionnement des plates-formes
- Des méthodes de travail
- Des outils pratiques



Ce document a vocation à être partagé avec l'ensemble des acteurs des plates-formes pour favoriser les échanges et fournir des références

Ce guide facilite le fonctionnement des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

- Parce que tous les responsables de plates-formes se posent les mêmes questions
- Parce que tout ce qui peut être partagé en termes de pratiques et d'outils peut permettre à chacun de gagner du temps et de l'efficacité, au service des jeunes

Principes du guide

- Ce sont des propositions, en aucun cas des directives impératives
- Il s'agit de généraliser l'échange de pratiques entre les responsables et acteurs des plates-formes au niveau local et régional
- Ce guide est en devenir... il a vocation à être enrichi, actualisé. Il est disponible en ligne sur le site du réseau des plates-formes : <https://plateformes-decrochage.orion.education.fr> où des propositions peuvent être adressées.



Ce guide regroupe des principes et des idées permettant à la plate-forme de renforcer encore l'efficacité de son action

L'action des plates-formes porte sur le repérage et l'accompagnement des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni certification professionnelle

Enjeu des plates-formes : proposer aux jeunes décrocheurs une solution personnalisée et un suivi



Enjeu des plates-formes de suivi et d'appui : organiser une prise en charge et un accompagnement des jeunes décrocheurs rapides et coordonnés pour apporter une solution.

- Mise en commun des informations dont disposent les différents acteurs pour assurer le repérage des jeunes
- Recherche des meilleures conditions pour accompagner de manière personnalisée le retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi
- Coordination de l'action de tous les acteurs impliqués

Un recueil de bonnes pratiques autour des thématiques de fonctionnement des plates-formes :

- Acteurs à impliquer
- Repérage des jeunes décrocheurs
- Prise de contact avec les jeunes et suivi
- Solutions à proposer aux jeunes
- Pilotage de la plate-forme



Pour chacune de ces thématiques, vous trouverez :

- Quelques idées clés
- Des bonnes pratiques associées
- Une synthèse sur la démarche / le processus de travail
- Une liste et un bref descriptif des outils
- Un espace libre de prise de notes pour vos remarques



Thématique n° 1 : Acteurs

- Vous souhaitez mobiliser davantage d'acteurs en dehors des sphères Education Nationale/Emploi (ex : Agriculture, Défense, Justice, chambres consulaires, associations, etc.)
- Vous vous interrogez sur la fréquence et la manière d'impliquer certains des acteurs de votre plate-forme (ex. Pôle Emploi)
- Vous voulez vous assurer de n'oublier personne dans le dispositif plate-forme

Reportez-vous directement aux pages 8 à 13 sur les acteurs, vous y trouverez certainement des idées utiles.

La liste des acteurs potentiels de votre plate-forme est fournie en annexe



Thématique n° 2 : Repérage

- Vous êtes intéressé(e)s par des outils permettant d'améliorer la circulation d'informations entre les acteurs, pour le repérage des jeunes décrocheurs
- Vous réfléchissez à la meilleure manière d'impliquer les établissements dans le signalement des jeunes décrocheurs
- Vous souhaitez mieux connaître l'outil RIO SUIVI

Reportez-vous directement aux pages 14 à 19 sur le repérage, vous y trouverez certainement des idées utiles.

Les guides d'utilisation de RIO SUIVI et RIO Statistiques sont fournis en annexe



Thématique n° 3 : Prise de contact et suivi

- Vous vous demandez comment préparer au mieux l'accompagnement des jeunes (notamment en déterminant l'acteur le plus approprié pour suivre le jeune en fonction de son profil)
- Vous vous interrogez sur la meilleure manière d'aborder le jeune lors d'un contact téléphonique
- Vous vous demandez comment assurer le suivi des jeunes auxquels la plate-forme propose une solution

Reportez-vous directement aux pages 20 à 25 sur la prise de contact et le suivi, vous y trouverez certainement des idées utiles.



Thématique n° 4 : Solutions

- Vous vous demandez comment vous assurer que vous proposez au jeune la solution qui lui convienne le mieux
- Vous réfléchissez à la manière de présenter une vue exhaustive des solutions disponibles au sein de votre plate-forme
- Vous vous demandez comment établir une "cartographie" des solutions de la plate-forme (solutions existantes, solutions à optimiser et solutions à créer sur la plate-forme)

Reportez-vous directement aux pages 26 à 30 sur les solutions, vous y trouverez certainement des idées utiles.

La liste des dispositifs potentiels de votre plate-forme est fournie en annexe page 49



Thématique n° 5 : Pilotage de la plate-forme

- Vous vous interrogez sur l'appui que les niveaux départemental et régional peuvent fournir aux plates-formes
- Vous vous interrogez sur l'animation de la plate-forme (ex. calendrier des réunions, acteurs à associer,..)
- Vous réfléchissez aux moyens de suivre l'activité de votre plate-forme

Reportez-vous directement aux pages 31 à 37 sur le pilotage, vous y trouverez certainement des idées utiles.

Acteurs

Mobilisons toutes
les énergies !





Objectif

Le volet « Acteurs » vise à vous aider à mobiliser, au bon niveau, chaque acteur concerné par la prise en charge des jeunes sortis sans qualification du système de formation sur un territoire, dans le souci de leur apporter une réponse rapide et coordonnée



En quelques mots

- 1 La définition du cercle d'acteurs impliqués dans la plate-forme est primordiale pour bien repérer les jeunes décrocheurs, identifier l'acteur le plus pertinent pour les contacter, les accompagner et élargir le champ des solutions à leur proposer.
- 2 Une organisation de la plate-forme en **deux cercles** permet d'optimiser la charge de travail liée à l'animation d'acteurs nombreux et issus d'institutions variées.
- 3 La fréquence d'implication et le rôle de chaque acteur au sein de la plate-forme doivent être déterminés par consensus en tenant compte des spécificités des environnements locaux.
- 4 **Dans une logique de travail partenarial, la responsabilité de la plate-forme doit être partagée.** Un binôme responsable de PSAD Education nationale – Emploi doit être recherché. Côté Emploi, il peut s'agir notamment de la mission locale, qui peut mobiliser des acteurs des sphères de l'emploi et de la cohésion sociale afin de proposer au jeune des solutions en matière d'insertion professionnelle. Côté Education nationale, un directeur de CIO ou chef d'établissement notamment peut assurer ce rôle.
- 5 Il est important de travailler à développer la connaissance réciproque des acteurs de la plate-forme (missions, mode d'intervention,..) et de leurs offres, afin à la fois de faciliter le travail entre partenaires et de proposer une solution adaptée à chaque jeune

1 Elargir le plus possible le cercle d'acteurs

Tous les acteurs concernés par le décrochage scolaire peuvent intégrer la plate-forme.

Les acteurs des différents ministères concernés (Education Nationale, Emploi, Intérieur, Ville, Jeunesse, Agriculture, Défense, Justice) doivent être impliqués dans le dispositif afin de permettre :

- Un repérage exhaustif des jeunes décrocheurs
- Un contact et un accompagnement personnalisés par l'acteur le plus pertinent
- Une prise en charge plus rapide et plus adaptée des dossiers grâce à un partage du travail à partir de la liste des décrocheurs

Le dispositif gagne à associer à son fonctionnement les acteurs suivants (liste non-exhaustive) :

- Education au sens élargi : réseaux FOQUALE (directeurs de CIO, personnels de la MLDS, chefs d'établissement, structures de retour à l'école), Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA), animateurs de district et coordinateurs de bassin de formation, GRETA, CNED, ...
- Emploi / Formation professionnelle : mission locale, DIRECCTE, Pôle Emploi, CFA, organismes de formation (l'AFPA, les Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole –CFPPA-, ...), entreprises, organisations patronales, les organismes de formation financés par le conseil régional, EPIDe, E2C ...
- Intérieur : le sous-préfet d'arrondissement et délégué du préfet, Direction du service national,...
- Santé / Social : assistants de service social, représentants d'associations, services locaux de l'ASE (aide sociale à l'enfance), ...
- Ville / jeunesse : coordonnateurs Réussite éducative

- Justice : Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Unité pédagogique régionalisée en milieu pénitentiaire (UPR)
- Défense : Journées Défense Citoyenneté (JDC)
- Collectivités territoriales : commune, département, région, Etablissement Public de Coopération Intercommunal –EPCI-, RIJ (Réseau Information Jeunesse), PIJ (Point Information Jeunesse), BIJ (Bureau Information Jeunesse), Clubs de prévention spécialisés des Conseils généraux
- Chambres consulaires : chambres de commerce et de l'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture, ...
- Autres : ...

Vous trouverez dans la partie « Annexes » de ce guide une liste plus détaillée des acteurs potentiels de la plate-forme.

2 Identifier différents cercles d'acteurs

En fonction de leur niveau d'implication, les acteurs concernés peuvent être intégrés à des cercles différents

■ Le cercle 1 : le noyau central du dispositif

- ✓ Le premier cercle est l'instance opérationnelle de la plate-forme. Les acteurs du cercle 1 (voir annexe et boîte à outils) participent, sous l'impulsion du/des responsable(s) de plate-forme, aux quatre étapes clés de la relation avec le jeune.
- ✓ Les acteurs du cercle 1 participent localement à l'évaluation du dispositif et le font évoluer si nécessaire.
- ✓ Le cercle 1 est composé généralement des réseaux FOQUALE de l'Education nationale et en particulier de représentants de CIO, ainsi que des missions locales. Cf. Schéma des cercles d'acteurs en annexe



Les 4 étapes clés de la relation avec le jeune

- 1- Repérage des jeunes en situation de décrochage
- 2- Prise de contact et suivi du jeune
- 3- Diagnostic de la situation du jeune (premier entretien, entretien de positionnement)
- 4- Proposition d'un parcours d'accompagnement et d'une solution de retour en formation ou d'insertion

■ Le cercle 2 : le cercle élargi du dispositif

- > Le cercle 2 de la plate-forme regroupe : les acteurs proches susceptibles d'apporter une aide au cercle 1 concernant le repérage des décrocheurs et les acteurs « offreurs de solutions » ou pouvant être parties prenantes du montage de solutions. Ils sont donc réunis aux moments clés de l'année, sans pour autant être sollicités pour toutes les réunions de plate-forme du cercle 1.
- > Ce cercle peut être composé, entre autres, des acteurs suivants : de la PJJ, Pôle emploi, collectivités, EPIDE, E2C, organismes de formation, GRETA, CFA, des parents et fédérations de parents, des JDC, des entreprises, des clubs de prévention spécialisés des conseils généraux, des coordonnateurs Réussite éducative, des RIJ, PIJ et BIJ, des chambres consulaires (CCI, CMA, etc.), des assistants du service social, maisons familiales rurales de l'enseignement agricole, réseaux d'établissement, associations.



De bonnes idées pour construire votre cercle 2

Dans les territoires concernés par la politique de la ville, le délégué du préfet, dont la fonction est de mailler les acteurs territoriaux sur une politique donnée, est également un partenaire privilégié.



De bonnes idées pour définir les différents cercles d'acteurs

La création d'une cartographie des acteurs locaux, en s'assurant que les différentes parties prenantes sont bien représentées, permet de faciliter les échanges sur les cercles d'acteurs.

■ Les acteurs institutionnels du pilotage territorial :

Autorités académiques, préfet de région et de département, président du conseil régional.

3 Mettre en place une animation partenariale et participative de la plate-forme

Le(s) responsable(s) de plate-forme en tant que « chef(s) d'orchestre »

Le(s) responsable(s) de plate-forme peut/peuvent s'appuyer sur les acteurs déjà mobilisés pour élargir le réseau de la plate-forme et mobiliser ponctuellement d'autres acteurs présents sur le territoire, voire au-delà. Les réunions en « rythme de croisière » sont des réunions de travail coopératif. L'objectif des responsable(s) de plate-forme est de mobiliser, au bon niveau, chacun des acteurs.

Par exemple, sur une plate-forme en zone rurale, l'Agriculture doit être très impliquée (cercle 2), alors qu'une plate-forme urbaine sollicitera peut-être davantage le coordonnateur Réussite éducative ou les délégués du préfet. Dans cette optique, il est important que les membres de la plate-forme se connaissent entre eux et aient bien identifié leur contribution aux travaux : certains outils présentés dans « la boîte à outils » (ex: la fiche de présentation des acteurs) facilitent ces échanges.

A terme, deux formats de réunions peuvent être mis en place :

■ Une réunion des acteurs du cercle 1. Les sujets potentiels de cette réunion pourraient être :

- > un travail opérationnel sur les quatre étapes clés du processus de traitement des dossiers ;
- > l'évaluation du dispositif local à travers la tenue des indicateurs et l'optimisation de celui-ci (ex : mise en place d'actions de mobilisation des acteurs) ;
- > un bilan du travail de chacun depuis la dernière réunion, par exemple en matière de prises de contacts avec les jeunes ;
- > la préparation des réunions plénières afin de faciliter la prise de décision.

■ Une réunion regroupant les acteurs du cercle 2 (qui comprend ceux du cercle 1 plus d'autres acteurs). Les sujets de cette réunion pourraient être :

- > Un point d'étape sur l'activité de la plate-forme, suivi d'un échange sur les difficultés rencontrées et l'apport potentiel des acteurs présents pour les résoudre ;
- > l'actualisation du plan d'actions de la plate-forme ;
- > la participation à l'optimisation des solutions connues et/ou à la mise en place de nouvelles solutions ;
- > Un partage d'informations sur l'actualité des réseaux représentés autour de la table, en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

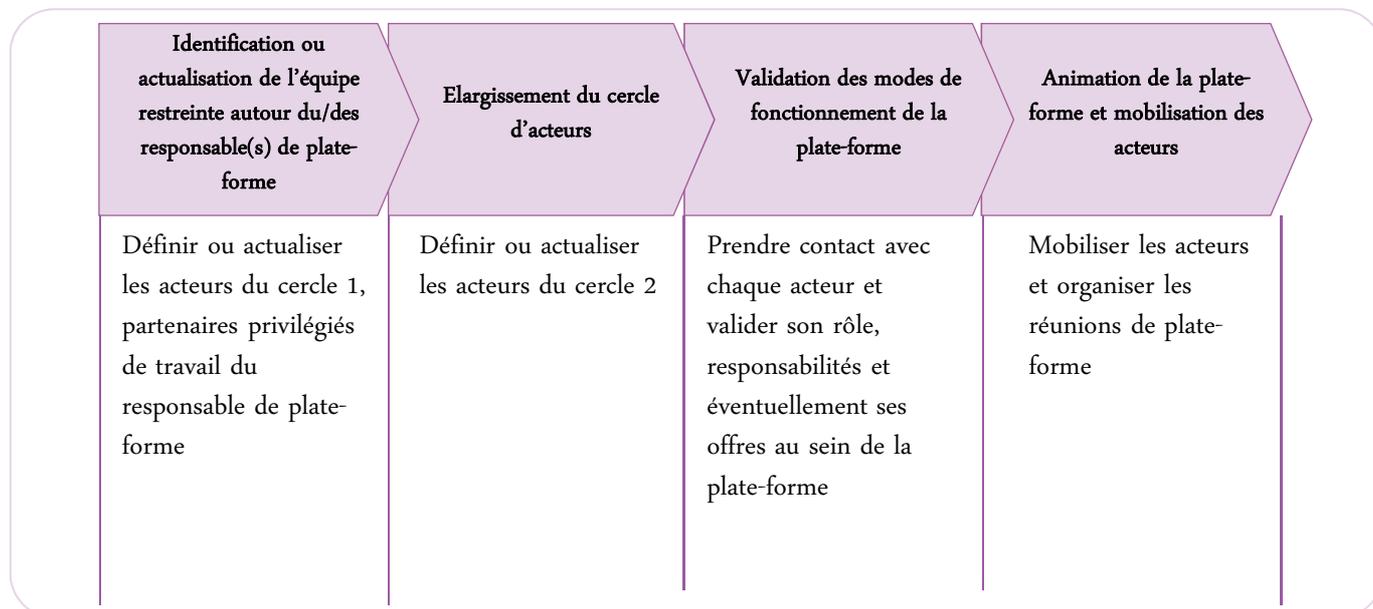
La fréquence souhaitable des réunions dépend de la période de l'année et de la dimension de la plate-forme. Par exemple lors de la période d'exploitation des listes, elle peut aller jusqu'à tous les 15 jours pour les acteurs du cercle 1 et toutes les 6 semaines pour ceux du cercle 2. Des contacts réguliers entre partenaires, sans réunir tous les acteurs, peuvent parfois suffire.



De bonnes idées pour mobiliser les acteurs de la plate-forme

- > Créer une **charte de fonctionnement de la plate-forme/ un calendrier annuel de l'activité de la plate-forme** (fréquence et objectifs des différentes réunions)
- > Le partage d'informations peut être un frein à la mobilisation de certains acteurs. Si vous en estimez le besoin, n'hésitez pas à créer une **charte de confidentialité/** du secret partagé afin de les mobiliser pleinement
- > Il est souhaitable que les instances les plus représentées désignent en leur sein un représentant fixe pour participer à la plate-forme et à ses réunions. Cela facilitera le suivi et les échanges dans la durée avec les autres membres de la PSAD.
- > Organiser les réunions de plate-forme dans des lieux divers afin de sensibiliser et mobiliser au mieux l'ensemble du réseau : lycée, mission locale, sous-préfecture, etc.

Processus de travail

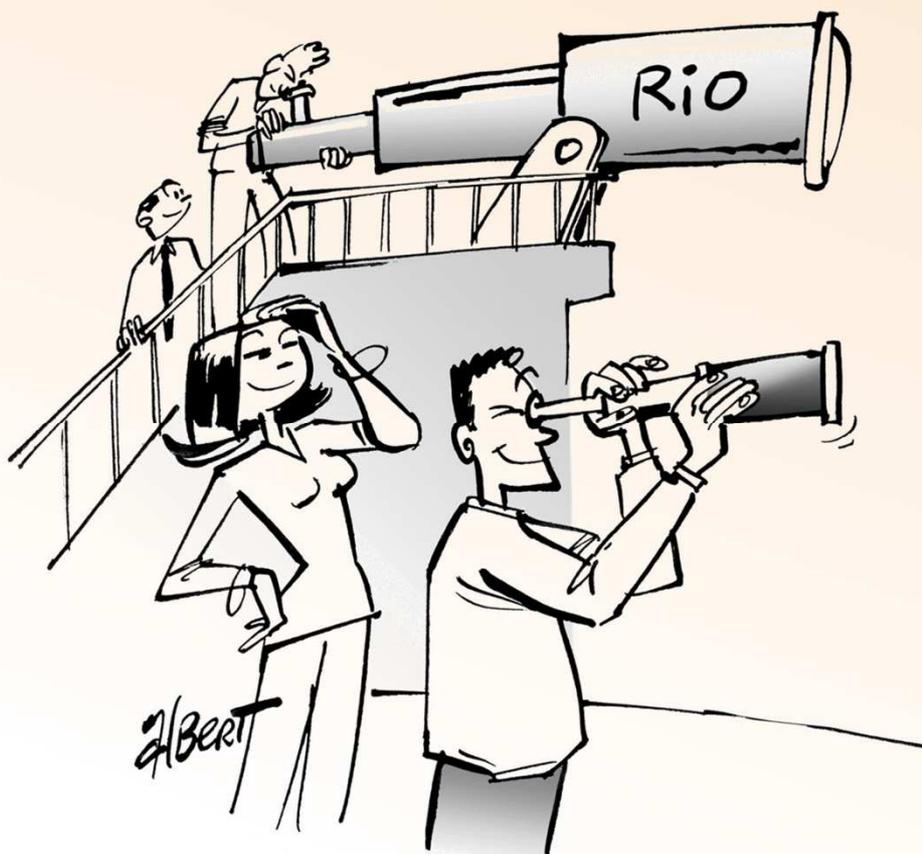


De bonnes idées pour renforcer la connaissance réciproque des acteurs

- > Organiser des présentations mutuelles des acteurs partenaires de la plate-forme : missions, rôles, mode d'intervention, dispositifs et offres proposés au jeune
- > Proposer des réunions d'échanges de pratiques entre partenaires, des formations communes (ex. acteurs Education nationale / représentants de Missions locales), des visites des structures des autres acteurs

Repérage

D'abord, retrouvons nos jeunes !





Objectif

Le volet "Repérage" a pour objectif de vous aider à mettre en place un repérage exhaustif et efficace des décrocheurs, au moyen des listes nominatives des jeunes en situation de décrochage fournies par l'application RIO SUIVI.

Il doit aussi permettre de recueillir les signalements de jeunes réalisés par les acteurs de terrain (ex. chefs d'établissement,..).



En quelques mots

- 1 La liste RIO est la base de travail incontournable pour le repérage des décrocheurs
- 2 Les établissements d'origine des jeunes en situation de décrochage (publics et privés sous contrat de l'Education nationale, CFA, Agriculture, etc.) ont un rôle clé à jouer dans l'analyse de la liste et le repérage des nouveaux décrocheurs tout au long de l'année scolaire.
- 3 Ont accès aux listes RIO les acteurs locaux de la plate-forme responsables du repérage et du suivi des jeunes et habilités à travailler sur ces listes.

1 S'appuyer sur l'application RIO, incontournable pour le repérage des décrocheurs (1/2)

Le SIEI, Système interministériel d'échanges d'informations, permet l'interconnexion des systèmes d'information (Education Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales) afin de permettre le repérage et l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage.

L'application RIO est l'interface utilisateur du SIEI. Elle permet de consulter la liste des décrocheurs de chaque département répondant aux 4 critères suivants :

- Agés de 16 ans et plus à la date du traitement (ex : 31 octobre 2011 pour la campagne SIEI de novembre 2011)
- Scolarisés pendant au moins 15 jours au cours de l'année précédente ou au cours de l'année du traitement
- N'ayant pas obtenu le diplôme du cursus de formation suivi l'année précédente ou de l'année en cours
- Non scolarisés dans un autre dispositif de formation initiale ou non inscrits en apprentissage à la date du traitement (ex : 31 Oct. 2011 pour la campagne SIEI de novembre 2011)

Une équipe d'assistance nationale dédiée est en place, contactez-la pour toute question sur RIO :

- Un seul numéro vert : 0800 00 66 12
- Un accès internet : <https://plateformes-decrochage.orion.education.fr>

1 S'appuyer sur l'application RIO, incontournable pour le repérage des décrocheurs (2/2)

D'autre part, des correspondants techniques sont présents dans chaque académie et répondent aux besoins suivants :

- Accès personnel à l'outil RIO SUIVI
- Accompagnement à l'utilisation de l'outil
- Utilisation de navigateurs permettant l'accès à l'application RIO SUIVI

L'utilisation des filtres de RIO permet d'établir les listes de décrocheurs par plate-forme selon les modalités définies au niveau départemental ou local. Voir en annexe le Guide d'utilisation de RIO SUIVI.

2 Impliquer les établissements d'origine (1/2)

Les établissements d'origine des décrocheurs (actuellement publics et privés sous contrat de l'Education Nationale, Agriculture, CFA) ont un **rôle clé** sur deux aspects du repérage :

1. Analyse de la liste RIO

Les établissements et les services d'orientation peuvent signaler et corriger d'éventuelles anomalies à deux moments

- **Avant l'envoi des listes académiques au comparateur SIEI** : ils disposent de deux ou trois semaines entre l'annonce de la campagne SIEI et sa réalisation pour prendre connaissance dans SIECLE Décrochage scolaire / module « Echanges avec le SIEI » de leurs listes de « sortants » et de « nouveaux inscrits », avant validation et envoi au comparateur SIEI. A titre d'exemple, une anomalie possible pourrait concerner des élèves repérés comme « non scolarisés » mais qui le seraient en réalité. Les services informatiques et statistiques des rectorats sont compétents en la matière pour assister les services d'orientation.
- **Après le retour des informations par le comparateur SIEI** : les corrections doivent être effectuées dans les Bases élèves établissements (BEE SIECLE) pour que leur prise en compte par le comparateur SIEI soit effective lors de la campagne suivante. A noter que tout jeune repéré par le comparateur SIEI comme « décroché » ne sera plus dans la liste de la campagne suivante, si l'établissement qui le scolarise réellement corrige entre temps les données dans sa BEE (pour les élèves scolarisés dans l'Education nationale ou dans l'enseignement agricole).
- S'agissant des **CFA**, le comparateur SIEI utilise actuellement les données saisies par les CFA eux-mêmes. Il est nécessaire de demander d'éventuelles corrections directement aux CFA concernés.

2 Impliquer les établissements d'origine (2/2)

2. Repérage des décrocheurs tout au long de l'année scolaire

Chaque établissement de formation doit être en mesure de fournir toute information sur la situation de ses élèves pendant leur scolarité et après leur sortie du système éducatif.



De bonnes idées pour impliquer les établissements dans le repérage des décrocheurs

- > Demander aux référents décrochage scolaire des établissements de signaler à la plate-forme les jeunes venant de décrocher, même s'ils sont déjà pris en charge par la MLDS ou le CIO, sans attendre la prochaine liste RIO
- > Sensibiliser les acteurs à l'importance de la bonne saisie des informations dans les bases élèves lors de réunions de plate-forme, et lors des réunions de suivi au niveau départemental, académique et/ou régional

3 Associer les acteurs de la plate-forme au complément de la liste RIO

Afin de prendre en considération les décrocheurs qui ne peuvent pas être repérés par la liste RIO (non issus de formations de l'Education Nationale / CFA / Agriculture), d'autres acteurs doivent aussi être associés, tant au niveau local que départemental pour viser l'exhaustivité du repérage des décrocheurs.

A titre d'exemple, un jeune peut avoir été en relation avec un professionnel du réseau information jeunesse, qui peut décider de le rediriger vers la plate-forme. De même, les éducateurs de rue peuvent aider à prendre contact avec des jeunes que la plate-forme n'arrive pas à contacter. Enfin, à l'occasion de la journée défense et citoyenneté (JDC), les centres du service national implantés sur l'ensemble du territoire identifient les jeunes en situation de décrochage et transmettent leurs coordonnées aux responsables décrochage.

Ces acteurs de la plate-forme peuvent aussi permettre d'enrichir le profil de chaque décrocheur afin de mieux connaître sa situation et de réussir la prise de contact. Si la liste RIO ne fournit pas les coordonnées du jeune, ou fournit des coordonnées erronées, la mobilisation de certains acteurs de terrain pourra malgré tout permettre d'entrer en contact avec le jeune.

4 Modalités pour intégrer tous les jeunes dans le suivi

- **Lorsque le jeune se présente spontanément** à la plate-forme ou fait l'objet d'un signalement par un des acteurs, il est possible de **créer un dossier** simplifié sur le jeune.
- Si ce jeune se trouve aussi dans la liste RIO et avait déjà fait l'objet d'une ouverture de dossier, il est possible de **fusionner les deux dossiers** en un seul, en conservant l'ensemble des données utiles.
- Il est possible de « transférer » le dossier d'un jeune d'une plate-forme à une autre ou vers un autre département, en cas de changement d'adresse du jeune ou afin de faciliter le suivi du jeune
- Pour plus d'informations sur les modalités pratiques d'utilisation de l'outil, se référer au Guide RIO SUIVI en annexe.

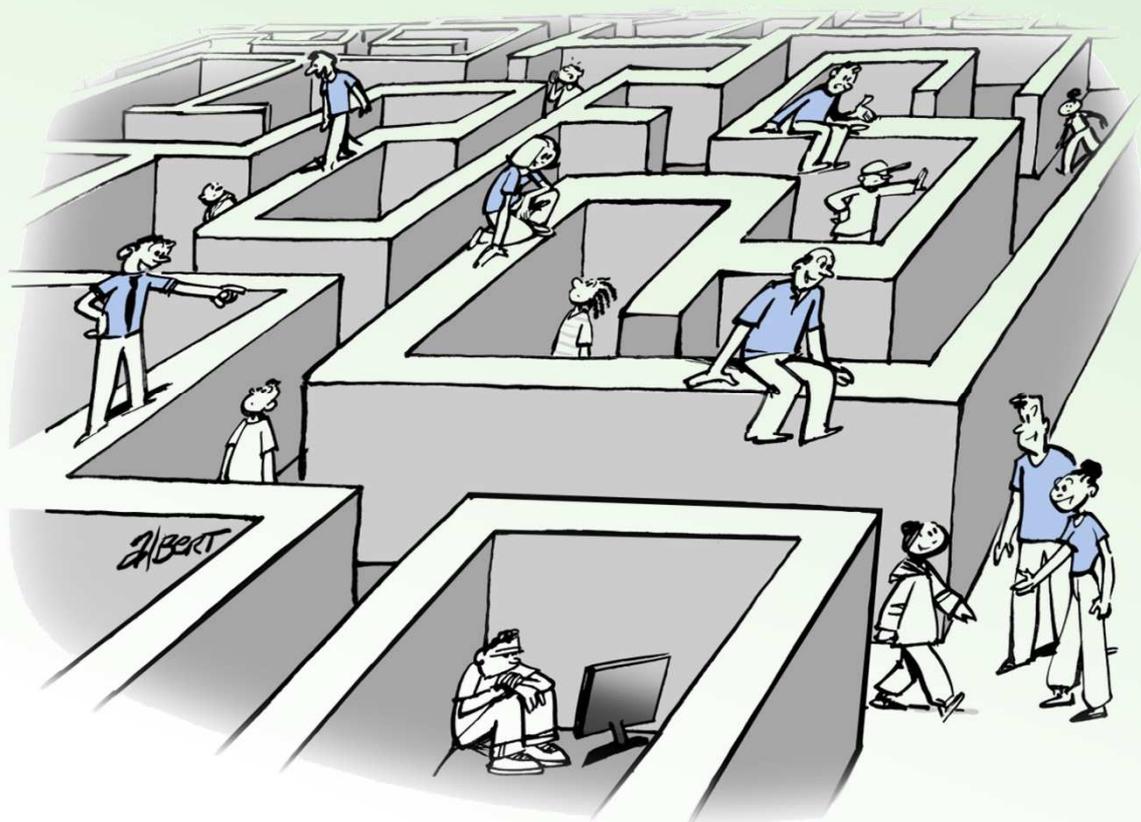
Processus de travail

Prise en main de la liste RIO	Mise à jour du profil du jeune dans RIO	Suivi du jeune
<ul style="list-style-type: none"> > Etablir la liste des décrocheurs du territoire de la plate-forme à l'aide des filtres de RIO SUIVI > Analyser la liste et les informations (dernière formation suivie, âge, attestations de compétence, etc.) en mobilisant les responsables des établissements d'origine puis les acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Affiner les informations disponibles auprès des acteurs de la plate-forme (RIO, mission locale, établissements, ...) pour enrichir le profil du jeune et organiser sa prise en charge par l'acteur le plus pertinent 	<ul style="list-style-type: none"> > Le suivi d'un jeune se fait au fil de l'eau. > Actuellement, le suivi du jeune peut se faire pendant au moins 4 campagnes tant que celui-ci n'a pas intégré une solution de retour en formation ou d'insertion en emploi. > Tout jeune en situation de décrochage qui a intégré une telle solution et se retrouve à nouveau en situation de décrochage fera à nouveau l'objet d'un suivi. > Tout jeune qui à l'issue des 4 campagnes n'aurait pas intégré de solution pourra voir son suivi perdurer par la création d'une fiche ou d'un dossier hors liste RIO.

En parallèle, intégration des jeunes décrocheurs signalés ou se présentant spontanément à la plate-forme tout au long de l'année scolaire.

Contact et suivi

Etablir un dialogue nouveau





Objectif

Le volet "Contact et suivi" a pour objectif de permettre aux acteurs des plates-formes de réussir le premier contact crucial avec un jeune identifié comme décrocheur, et d'établir une relation personnalisée jusqu'à la proposition d'une solution adaptée.



En quelques mots

- 1 La première prise de contact est une étape déterminante pendant laquelle le jeune peut accepter ou refuser d'être suivi par la plate-forme. La loi ne contraint pas le jeune, tout est donc affaire de conviction et de méthode
- 2 Cette étape nécessite une préparation en amont avec une étude du profil sur la base des informations contenues dans RIO et de la situation du jeune. Cette étude permet d'identifier le mode de contact approprié (téléphone, SMS,..)et de contacter le jeune
- 3 Il est important pour le jeune et dans un soucis d'efficacité qu'un interlocuteur unique assure le suivi « technique » durant la totalité de la prise en charge. Ce rôle peut être assuré par l'**assistant de plate-forme**, qui dépend du/des responsable(s) de plate-forme.
- 4 Tout au long du suivi, **les informations doivent circuler entre les acteurs de la plate-forme pour que le jeune n'ait pas à re-expliquer plusieurs fois son histoire** et qu'il ait accès à toutes les opportunités offertes par la plate-forme.

1 Réussir la première prise de contact

Le risque d'un rejet par le jeune au moment de la prise de contact est réel, la démarche de contact consistant en une offre de soutien de la plate-forme, et non en une demande provenant du jeune. Réussir les premiers échanges avec le jeune est donc essentiel.

Par ailleurs, l'enjeu est de réussir à contacter l'ensemble des jeunes décrocheurs, et ce malgré les difficultés souvent rencontrées pour contacter ce public (souvent pas de téléphone fixe, changement fréquent de numéro de mobile, ...).

Pour réussir ce premier contact, il peut être souhaitable d'impliquer les parents des jeunes afin d'établir le dialogue . La connaissance du jeune, des raisons du décrochage et des solutions à privilégier en seront ainsi facilitées.



De bonnes idées pour rassembler des coordonnées à jour

- > Sensibiliser les chefs d'établissements à la nécessaire actualisation en fin d'année scolaire des coordonnées des jeunes (mobile, fixe, parents, mail) en risque de décrochage dans le module SIECLE Décrochage scolaire (action des établissements)
- > Mobiliser un large cercle d'acteurs spécifiques de la plate-forme (Défense avec les JDC, Réseau Information Jeunesse, associations de quartiers et éducateurs, mairies, ...)

2 Se préparer avant de contacter le jeune

Les plates-formes déterminent les modalités les plus pertinentes de contact avec le jeune.

Il est souhaitable de préparer la première prise de contact en amont afin d'éviter que le jeune ait le sentiment de passer un "entretien-bilan" de plus. Une étude du profil du jeune permet de choisir le format de rencontre le plus pertinent (ex. entretien individuel ou collectif,..), le lieu d'accueil le plus approprié (ex. CIO, mission locale,..). Cette étude peut être réalisée à partir d'au moins deux sources, coordonnées grâce à un dialogue entre acteurs locaux :

- Les données fournies par RIO (formation et établissement d'origine, âge, ...)
- L'apport des professionnels qui ont été en contact avec le jeune (établissements, missions locales, ...) et connaissent son historique et son profil (notamment dans l'outil Siècle module Décrochage scolaire des établissements d'origine)

Outre la personnalisation du premier contact, la préparation en amont concerne aussi la suite du processus de suivi et d'appui. Les plates-formes doivent prendre en compte l'historique des contacts réalisés antérieurement afin d'éviter un rejet d'emblée. L'objectif est d'anticiper par exemple des situations où le jeune refuserait d'être suivi, des situations où la première solution proposée au jeune n'aboutirait pas et d'élaborer une stratégie de contact adaptée à chaque cas (faut-il le recontacter ultérieurement? Si oui, à quelle échéance et dans quel(s) cas, etc...).

En lien avec le(s) responsable(s) de plate-forme, la personne responsable du suivi du dossier (ex. assistant) identifie le ou les acteurs le(s) plus approprié(s) pour assurer les entretiens avec le jeune.



De bonnes idées pour préparer le contact en amont

- > Formaliser au niveau de la plate-forme le processus type de suivi et d'appui d'un décrocheur, depuis son identification dans RIO jusqu'à une éventuelle solution (cf annexe)
- > Tester plusieurs moments de la journée et de la semaine pour maximiser les chances de contacter le jeune

3 Faire circuler les informations entre acteurs

Tout au long du suivi, les informations sur les progrès de la démarche de chaque jeune doivent circuler entre les acteurs de la plate-forme. Cette circulation de l'information permet de gagner du temps aux acteurs et d'apporter une réponse adaptée et coordonnée au jeune. Elle permet également de garantir une mise à jour rapide des bases élèves, évitant ainsi l'apparition de jeunes « faux décrocheurs ».

Le partage d'informations facilite l'identification des groupes de décrocheurs pour lesquels des approches en collectif ou des présentations métiers/ formations peuvent être organisées.



De bonnes idées pour partager les informations entre acteurs

- > Créer une fiche de suivi pour chaque jeune contacté, mise à jour régulièrement, ainsi qu'un registre de suivi comprenant les noms des jeunes et le numéro de leur fiche papier, dans le respect de la réglementation CNIL et de la charte de confidentialité
- > Vérifier auprès des établissements (Education Nationale publics ou privés sous contrat, Agriculture) que les jeunes ayant trouvé une solution chez eux sont correctement inscrits dans les bases élèves.
- > La vérification est faite auprès du directeur de CFA pour les CFA concernés

Processus de travail

Exploitation des listes	Préparation du contact	Prise de contact	Suivi technique du dossier
Toiletter et exploiter les listes en vue d'établir une fiche	<ul style="list-style-type: none"> > Etudier les données disponibles sur le jeune > Choisir le mode de contact le mieux adapté (courrier, téléphone, entretien, etc.) > Préparer un dossier de suivi du jeune 	<ul style="list-style-type: none"> > Prendre contact avec le jeune > Etablir une relation de confiance avec lui > Réaliser un entretien de situation (premier entretien) > Identifier le(s) acteur(s) les plus appropriés pour assurer les entretiens de la phase de diagnostic 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour le dossier du jeune et de l'outil au fil de l'eau > Communiquer au sein de la plate-forme les indicateurs de suivi en résultant > Assurer la circulation des informations entre acteurs, en particulier celles portant sur le jeune

Solutions

Des solutions
pour tous!





Objectif

Le volet « Solutions » vise à encourager la réflexion sur l'offre de solutions sur le territoire de la plate-forme afin que celle-ci puisse répondre au mieux aux besoins et aux parcours des jeunes.



En quelques mots

- 1 Il convient de commencer par cartographier l'offre des solutions locales. Ceci permet une meilleure connaissance des acteurs de la plate-forme, des dispositifs existants et des solutions proposées par les réseaux partenaires, ainsi que des capacités d'accueil des différents dispositifs (apprentissage, lycée professionnel, stage de formation professionnelle en entreprise,..).
- 2 Les clés d'entrée pour la recherche de solutions doivent être le **besoin du jeune** ainsi que son histoire personnelle.
- 3 Le partage et l'optimisation du panel de solutions existant entre les partenaires priment sur la création de nouveaux dispositifs, effectuée uniquement si cela est opportun et souhaité par l'ensemble des acteurs.

1 Partager une vision commune de l'offre existante, une nécessité

Il existe une multitude de solutions qui peuvent être proposées aux jeunes décrocheurs. Celles-ci relèvent de la responsabilité de nombreux acteurs. Elles sont issues de dispositifs qui peuvent être nationaux, régionaux, départementaux, voire locaux. Ainsi, il est conseillé de dresser un état des lieux de l'offre locale des solutions aux jeunes décrocheurs en recensant les solutions disponibles sur le territoire de la plate-forme et en identifiant le nombre de places qu'elles proposent, ainsi qu'en intégrant la notion de temporalité (ex. les MLDS proposent différents types d'actions - remobilisation, MOREA- au cours de l'année scolaire).

Il est également important de repérer les acteurs qui prescrivent et ceux qui dispensent ces solutions.

Une vision commune des modalités d'accompagnement et des solutions doit être partagée par tous les acteurs de la plate-forme. Elle doit être rendue visible et lisible pour les jeunes et leurs familles.

Cette vision commune doit permettre de proposer au jeune l'une des solutions disponibles de la plate-forme qui lui sera la plus adaptée. Elle permet souvent aux acteurs de la plate-forme de découvrir de nouveaux dispositifs.



Suggestions pour faire connaître les différentes modalités d'accompagnement et de solutions

- > Il est recommandé de consacrer, en début d'année scolaire, sur la base des fiches présentant les solutions des acteurs, une réunion de plate-forme (format élargi) à la finalisation de votre cartographie
- > Des réunions ponctuelles peuvent être organisées afin que les différents réseaux partenaires puissent présenter leur offre de solution

2

Etudier le besoin du jeune dans le cadre d'un diagnostic et pour la mise en place de son parcours d'accompagnement

Les plates-formes ont vocation à apporter des solutions personnalisées répondant aux besoins spécifiques et aux parcours des jeunes en situation de décrochage.

Une étape de diagnostic doit permettre de bien comprendre la situation et les besoins du jeune. Le diagnostic peut s'appuyer sur un bilan de positionnement ou de connaissances / compétences du jeune. Le diagnostic doit déboucher sur une proposition adressée au jeune portant sur un type de parcours d'accompagnement et une structure considérés comme les plus adaptés à sa situation de décrochage. Le parcours d'accompagnement peut déboucher sur la mise en œuvre d'une solution de retour en formation ou d'insertion en emploi.

Il est important pour le jeune d'avoir un **interlocuteur privilégié**, qui l'accompagne et le soutient pendant toute sa prise en charge. Au fil des rencontres et des étapes de son suivi, avoir une relation de proximité et de confiance avec un des interlocuteurs de la plate-forme accroît les chances que le décrocheur suive la démarche d'insertion jusqu'au bout.

L'interlocuteur le plus pertinent peut être déterminé par l'étude du profil du décrocheur en amont. Par exemple, selon les profils de décrocheurs, le directeur de l'établissement d'origine du jeune peut être l'interlocuteur le plus pertinent, dans d'autres cas (ex. décrocheur en "rejet" de l'école) d'autres interlocuteurs peuvent être plus adaptés.



Une bonne idée pour développer encore le travail partenarial

- > L'entretien de diagnostic de la situation du jeune peut être réalisé par un binôme Education nationale (Conseiller d'orientation psychologue, coordonnateur MLDS, directeur de CIO,..) – conseiller ou directeur de mission locale par exemple
- > Il est préparé en amont grâce au partage et à la **mise en commun entre acteurs des informations sur le jeune**
- > Travailler à un **discours commun** à destination du jeune
- > Choisir de manière collégiale, entre acteurs de la plate-forme, l'interlocuteur privilégié du jeune
- > **Elaborer en commun un document de restitution à l'attention du jeune** : à l'issue de la phase de diagnostic, puis de la phase d'engagement dans un parcours et de recherche de solution

3

Faire évoluer l'offre de solutions existantes

Le partage d'une vision commune des solutions doit servir à enclencher ou à favoriser la réflexion sur la gestion des places vacantes, leur publicité, l'évaluation de l'adaptation des solutions aux profils des jeunes, les pistes d'amélioration de l'offre existante et les potentielles solutions à développer ou à créer.

Toutefois, en cas de besoin du territoire, à l'initiative des acteurs de la plate-forme et sous l'égide du responsable départemental, il est possible d'amorcer une réflexion sur l'évolution de l'offre de solutions :

- Dans un premier temps il s'agit d'analyser la possibilité d'augmenter le nombre de places / le nombre de solutions sur le territoire ou de mobiliser différemment les places vacantes en cours d'année
- Dans un second temps, la réflexion peut porter sur la création de nouveaux dispositifs

L'objectif est de créer une palette de solutions adaptées aux besoins et aux parcours des jeunes.

La création de nouveaux dispositifs, par exemple de type micro lycée, ne doit se faire que lorsqu'une offre de solutions sur un territoire est insuffisante ou inadaptée.

Le(s) responsable(s) de plate-forme peut/peuvent faciliter l'émergence de nouvelles idées, liées à l'amélioration des solutions existantes au sein de la plate-forme ou de nouvelles solutions. Il(s) peut/peuvent proposer le sujet en réunion de plate-forme et encourager les acteurs à communiquer sur toute innovation mise en place. Dans l'optique de projets nouveaux, il(s) peut/peuvent identifier les acteurs clés à solliciter (ex : chef de projet, financeurs, etc.), accompagner et appuyer toute initiative portée par des partenaires de la plate-forme (ex: représenter la plate-forme auprès d'acteurs rencontrés dans le cadre de la mise en place d'un projet). Le sous-préfet d'arrondissement et/ou le délégué du préfet pourront utilement être associés à cette réflexion.



Une bonne idée pour faire évoluer votre cartographie

- > De nombreux acteurs sont susceptibles d'apporter un soutien technique ou financier à la création de nouvelles solutions : FSE, Rectorat, Conseil régional, Conseil général, Préfet de région, Préfet de département, villes, chambres consulaires, DIRECCTE, employeurs, direction régionale de Pôle Emploi, ARML, etc...

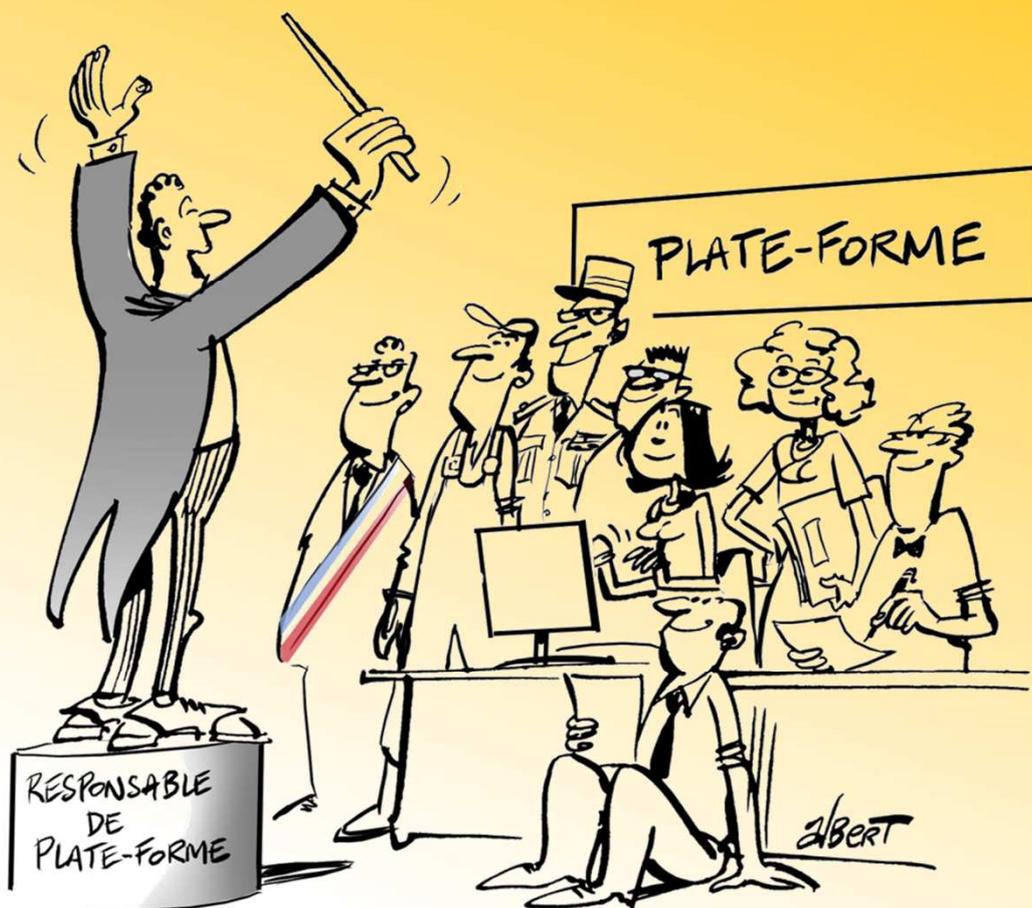
Processus de travail



Proposer, tout au long de l'année les solutions les plus adaptées aux jeunes

Pilotage

Suivre l'activité
et les résultats





Objectif

Le volet « Pilotage de la plate-forme » s'adresse au(x) responsable(s) de plates-formes. Il a pour objectif de clarifier son/leurs rôle(s) et son/leurs activité(s) ainsi que les modalités concrètes de son/leur action dans le cadre du pilotage des plates-formes, assuré tant à l'échelon local qu'aux échelons départemental, académique / régional et national.



En quelques mots

1 Le(s) responsable(s) de plate-forme est/sont en charge de l'animation et de la mobilisation des acteurs autour de la recherche de solutions et du suivi des jeunes en situation de décrochage.

Ils peuvent s'appuyer sur le coordonnateur MLDS notamment qui assure une fonction de conseil.

2 Le suivi de l'activité et des résultats de la plate-forme permet au(x) responsable(s) de plate-forme d'adapter son/leur dispositif local et de faire remonter aux instances régionales et nationales les indicateurs d'activité de la plate-forme ainsi que les pistes d'amélioration du dispositif.

1 Le(s) responsable(s) de plate-forme, un/des « chef(s) d'orchestre »

Les missions principales du/des responsable(s) de plate-forme sont :

- Identifier, contacter, et mobiliser les acteurs de la plate-forme
- Coordonner l'action des membres de la plate-forme dans la prise en charge et le suivi de l'ensemble des décrocheurs.
- Lancer et coordonner toute initiative utile à l'amélioration des résultats de la plate-forme (développement d'outils locaux, recherche de solutions innovantes et de financements, remontés de bonnes pratiques,...)
- Suivre l'activité et les résultats de la plate-forme (voir page suivante)

La mobilisation et la responsabilisation des acteurs est donc une des conditions de réussite du dispositif, au travers d'activités telles que : l'organisation et la conduite de réunions, la définition de plans d'actions, la communication vers les différents réseaux, vers les jeunes et leurs familles.

Le(s) responsable(s) de plate-forme doit/vent s'assurer de la présence et de l'implication de l'ensemble des acteurs de la plate-forme, dont il aura stabilisé la liste au préalable. Co-désigné(s) par les représentants de l'Etat et de la Région sur le territoire, il(s) est/sont légitime(s) pour contacter des acteurs variés y compris en dehors de son/leur institution et domaine d'activité. Il(s) peut/vent solliciter l'aide d'un ou plusieurs membres de la plate-forme qu'il(s) choisit/sent en fonction de leur capacité à mobiliser un réseau complémentaire au sien/leur.

1 Le(s) responsable(s) de plate-forme, un/des « chef(s) d'orchestre » (suite)

Pour réussir sa mission, le(s) responsable(s) de plate-forme peut/vent s'appuyer sur :

- Les sous-préfets d'arrondissement et/ou les délégués du préfet au titre de leur fonction de coordination des actions de remédiation menées sur leur territoire et des politiques de la ville
- L'expertise des autres acteurs
- La diffusion et le partage des outils d'animation mis en place par l'équipe nationale

Le(s) responsable(s) de plate-forme imprime(nt) la dynamique, notamment en matière de fréquence de réunions, centrées sur des objectifs clairs. Le responsable de plate-forme a toute latitude, avec les autres membres du dispositif, pour organiser les travaux : réunion plénière d'objectifs annuels ou de bilan, réunions plus techniques, groupes de travail thématiques, etc. Il communique les données d'activité et de résultats au responsable départemental.

Le(s) responsable(s) de plate-forme a/ont aussi pour rôle de communiquer vers les acteurs à l'aide des outils mis à leur disposition par le niveau national, et d'en favoriser un usage élargi. Ces outils peuvent être adaptés au contexte local afin de faire émerger des modalités d'animation répondant aux besoins spécifiques et locaux.



De bonnes idées pour assurer l'animation de la plate-forme

- > Définir un planning annuel de l'activité de la plate-forme
- > Créer un annuaire partagé des membres de la plate-forme
- > Définir la stratégie de **communication** pour faire connaître la plate-forme sur son territoire

2 Suivre l'activité et les résultats de la plate-forme pour améliorer et pérenniser le dispositif

■ Mesurer l'activité et l'efficacité de sa plate-forme

Afin de piloter le travail de la plate-forme, il est primordial d'instaurer un tableau de bord de suivi des objectifs et d'indicateurs d'activité et de résultats, dans le cadre de l'application RIO SUIVI : nombre de jeunes qui sont contactés, accompagnés, revenus en formation, qui ont trouvé un emploi. L'assistant de plate-forme doit assurer le suivi via l'outil RIO afin d'alimenter le tableau de bord.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs des plates-formes sont définis au niveau local, dans le cadre des orientations fixées aux plans national et régional. Ils sont déclinés en indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) permettant de mesurer l'activité et l'efficacité des plates-formes.

Il revient aux responsables départementaux et régionaux de mettre en place des modalités de définition d'objectifs et d'indicateurs de suivi, en concertation avec les responsables de plates-formes, tout en garantissant à ces dernières les moyens d'atteindre les résultats attendus.

■ Faire remonter les pistes d'amélioration et les difficultés rencontrées

Le(s) responsable(s) de plate-forme doit/vent faire remonter aux responsables départementaux et régionaux les pistes d'amélioration du dispositif en matière par exemple d'offre de formation, de moyens nécessaires, ... ainsi que les difficultés rencontrées.

Les responsables départementaux et régionaux appuient les plates-formes en mettant en œuvre les actions nécessaires au développement de nouvelles solutions, et en assurant l'interface avec les échelons supérieurs. Ils assurent la communication des messages émanant du niveau national vers les responsables de plates-formes et mettent en œuvre les modalités d'animation au niveau régional et/ou départemental.



De bonnes idées pour suivre l'activité et les résultats de la plate-forme

- > Organiser des réunions de suivi et de bilan annuel de l'activité des plates-formes aux plan régional et/ou départemental, au cours desquels est présentée une analyse des résultats, qui donne lieu à des échanges sur les réussites et les difficultés rencontrées, les solutions qui pourraient être apportées et les besoins en termes d'accompagnement et d'appui émanant du niveau local (plates-formes)
- > S'appuyer sur l'expertise potentielle d'acteurs de la plate-forme en matière de pilotage et de suivi d'indicateurs

3

Les responsables régionaux et départementaux, des acteurs incontournables du pilotage la lutte contre le décrochage

Les modalités de fonctionnement du pilotage régional devraient être formalisées par une convention, signées par les autorités régionales (Président du conseil régional, Préfet de région, Recteur), en lien avec la stratégie régionale de lutte contre le décrochage. Les autorités régionales s'accordent notamment sur les modalités d'évaluation de l'activité des plates-formes.

Ces modalités peuvent être ajustées dans chaque département en fonction des exigences du contexte local.

Les activités à réaliser dans ce cadre sont principalement centrées sur :

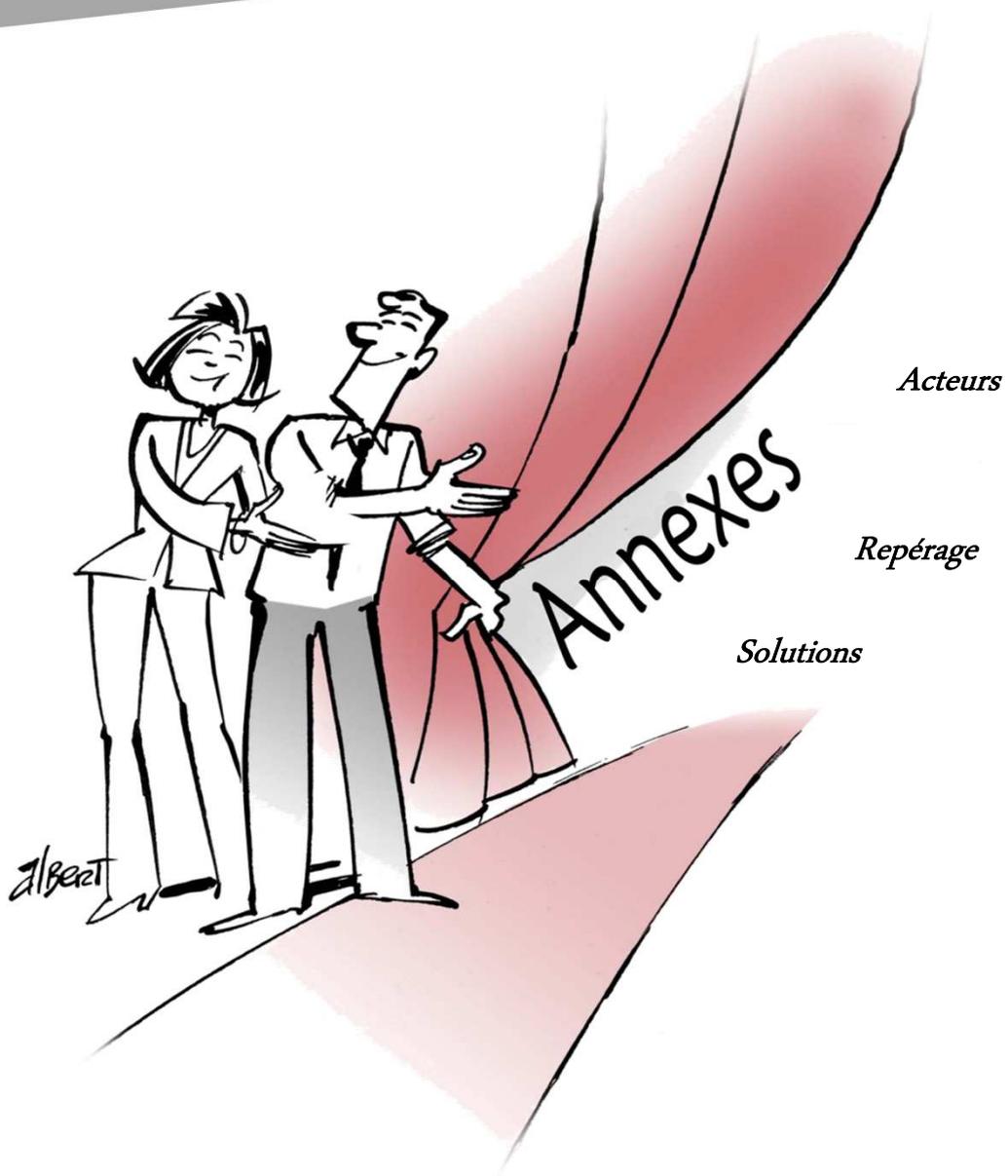
- Le suivi et la remontée des indicateurs, et l'évaluation des résultats obtenus
- L'analyse des besoins (en ressources, accompagnement,..)
- L'animation de la communication des plates-formes et le partage de bonnes pratiques : les responsables régionaux et départementaux doivent animer la communication et l'échange d'informations entre les plates-formes de leur territoire, et relayer les grandes orientations définies au plan national



De bonnes idées pour le pilotage régional et départemental

- > Dans le cadre de l'animation du réseau des plates-formes, organiser à fréquence régulière aux niveaux départemental ou régional des **réunions de responsables de plates-formes** afin de leur permettre d'échanger et de mutualiser des retours d'expérience (ex. modalités du travail partenarial, principales difficultés rencontrées,..)

Annexes



Pourquoi la liste des acteurs ?

- La première partie de ces annexes est une liste des acteurs potentiels de la plate-forme.
- Cette liste est une proposition. Le travail d'identification et de mobilisation des acteurs locaux (cercles 1 et 2) doit être effectué au niveau de chaque plate-forme sous la responsabilité du/des responsable(s) de plate-forme
- Pour chaque cercle d'acteurs, le responsable de plate-forme peut librement adapter la liste aux spécificités de son territoire
- Au-delà des acteurs issus des administrations, des établissements publics et des collectivités territoriales, il est important de mobiliser des acteurs de la société civile : associations, employeurs, branches professionnelles, etc.
- Les éléments figurant dans cette liste d'acteurs sont un premier état des lieux. Ils pourront être enrichis au niveau local, mais aussi au niveau national ou régional, notamment par les outils qui seront mis en en ligne.

Potentiels acteurs du pilotage institutionnel des plates-formes, Niveau régional :

Acteurs	Présentation	Rôles spécifiques dans le dispositif
Préfet de région	<p>Le préfet de région est le garant de la cohérence de l'action de l'Etat dans la région. Il est responsable du pilotage des politiques publiques et de leur adaptation au territoire.</p> <p>Il élabore et signe le contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle ainsi que le contrat d'objectif et de moyens pour le développement de l'apprentissage</p> <p>Il co-définit et co-pilote au niveau régional la stratégie de lutte contre le décrochage avec le recteur et le président du conseil régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En lien avec le recteur et le président du conseil régional, il coordonne la stratégie territoriale de lutte contre le décrochage et organise le suivi des actions territoriales de la politique. A ce titre il co-définit la carte régionale des plates-formes, les objectifs, les ressources dédiées ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation, et co-désigne les responsables de plates-formes. ■ Il co-préside avec le président du conseil régional le CREFOP qui constitue l'instance régionale sur la remédiation du décrochage ■ Il assure l'animation de la politique de l'emploi avec la DIRECCTE et Pôle emploi.
Recteur	<p>Le recteur met en œuvre dans l'académie la politique éducative définie au niveau national. Il a autorité sur le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et le second degré (collèges et lycées).</p> <p>Il co-définit et co-pilote au niveau régional la stratégie de lutte contre le décrochage avec le préfet de région et la Région.</p> <p>Il assure l'animation de la politique de prévention du décrochage dans le cadre d'une instance dédiée associant tous les partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En lien avec le préfet de région et le président du conseil régional, il coordonne la stratégie territoriale de lutte contre le décrochage et organise le suivi des actions territoriales de la politique. A ce titre il co-définit la carte régionale des plates-formes, les objectifs, les ressources dédiées ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation, et co-désigne les responsables de plates-formes. ■ Il participe au CREFOP
Région	<p>La région est une collectivité territoriale qui exerce des compétences notamment dans les domaines de l'action économique, de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du droit au retour en formation à travers la mise en place du SPRO. Elle exerce aussi, en matière d'éducation, une responsabilité à l'égard des lycées.</p> <p>Elle co-définit et co-pilote au niveau régional la stratégie de lutte contre le décrochage avec le préfet de région et le recteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014, elle met en œuvre et coordonne en lien avec les autorités académiques les actions de prise en charge des jeunes sortant sans qualification du système de formation initiale. ■ Elle co-préside avec le préfet de région le CREFOP qui constitue l'instance régionale sur la remédiation du décrochage ■ Elle définit la stratégie régionale de formation ■ Elle crée et finance des dispositifs de formation qualifiante et diplômante pour les jeunes et les adultes
DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail, et de l'emploi)	<p>La direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail, et de l'emploi, sous l'autorité du préfet de région et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département, est en charge de la politique du travail et des actions de développement des entreprises et de l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le compte du préfet, elle peut financer des dispositifs des missions locales. ■ Les DIRECCTE regroupent des directions ou services issus d'une part, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et d'autre part, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.
DRAAF (Direction régional e de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)	<p>La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est un service déconcentré du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt(...) qui, sous l'autorité du préfet de région contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi, au niveau régional, de la politique nationale en matière d'agriculture, d'alimentation et des forêts.</p> <p>Elle exerce des missions concernant le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole et contribue à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle participe à la définition des périmètres d'action de la plate-forme en lien avec le préfet de région ■ Elle veille à l'articulation avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse pour les moyens de financement spécifiques au plates formes ■ Elle mobiliser les établissements agricoles qui utilisent l'application Sconet-SDO
ARML (Association Régionale des Missions Locales)	<p>L'association régionale des missions locales regroupe les missions locales d'une région donnée et assurent l'harmonisation de leurs actions.</p> <p>Financée par l'État et la Région, elle a pour objectif de faciliter la pertinence et la cohérence des politiques publiques en matière de formation professionnelle et d'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'ARML a un rôle de coordination du réseau des missions locales. A ce titre, elle s'assure de la bonne implication de l'ensemble des missions locales présentes sur son territoire. ■ Elle facilite la diffusion des bonnes pratiques. ■ Elle assure l'interface avec les acteurs régionaux du service public de l'emploi : la DIRECCTE, la direction régionale de Pôle Emploi et les partenaires sociaux.
PJJ inter-régionale (Protection Judiciaire de la Jeunesse)	<p>Les directions interrégionales de la protection judiciaire de la Jeunesse assurent des missions de permanence éducative auprès des tribunaux, accompagnent les jeunes dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle et assurent le suivi des mineurs incarcérés.</p> <p>Elles comprennent des directions territoriales, au plus près des populations, qui sont chargées notamment de l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques de niveau infrarégional en particulier en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle facilite l'articulation entre les jeunes qu'elle prend en charge et les solutions proposées par la plate-forme.

Potentiels acteurs du pilotage institutionnel des plates-formes : Niveau départemental

Acteurs	Présentation	Rôles spécifiques dans le dispositif
Préfet de département	Le préfet de département représente l'Etat et chacun des ministres dans le département. Il est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre fixé par le préfet de région. Il assure la responsabilité de l'ordre public et de la sécurité des populations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il met en œuvre dans le département, sous l'autorité du préfet de région, la stratégie régionale de lutte contre le décrochage scolaire ■ Il assiste le préfet de région pour la co-désignation des responsables de plate-forme (avec le recteur et la Région)
Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Education Nationale (IA-DASEN)	L'inspection académique est la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Sous l'autorité de l'IA-DASEN, elle décline la politique académique au niveau départemental.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il met en œuvre dans le département, pour le compte du recteur, la stratégie régionale de lutte contre le décrochage scolaire ■ Il assiste le recteur pour la co-désignation des responsables de plate-forme (avec le préfet de région et la Région)
Sous-préfet d'arrondissement	Le sous-préfet d'arrondissement anime et coordonne l'action des services de l'Etat dans l'arrondissement. Le préfet peut lui confier des missions particulières le cas échéant hors de l'arrondissement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le sous-préfet est un rouage privilégié de proximité à l'égard des élus, des associations et des entreprises locales. En qualité de représentant de l'Etat et fort de sa connaissance du territoire et des acteurs locaux, il peut mobiliser les services déconcentrés de l'Etat et animer un réseau dense de partenaires.
Conseil général	Le département est une collectivité territoriale compétente notamment en matière sociale et d'insertion. Il est compétent sur le FAJ (fonds d'aide au jeunes en difficulté). Il exerce aussi, en matière d'éducation, une responsabilité à l'égard des collèves.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les services du conseil général (aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée) peuvent apporter des solutions pour l'accompagnement de jeunes en difficulté.
Unités territoriales de la DIRECCTE	La DIRECCTE comprend des unités territoriales au plus près des usagers. Implantées dans les départements, celles-ci font partie intégrante de la DIRECCTE. Elles constituent le niveau de proximité de la direction régionale pour les missions de proximité : contrôle de l'inspection du travail, mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi, contribution au développement économique sur les territoires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le compte du préfet, elle peut financer des dispositifs des missions locales. ■ Les DIRECCTE regroupent des directions ou services issus d'une part du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et d'autre part, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.
DDCS/ DDCSPP	La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) est l'interlocuteur qui déploie les politiques de soutien à l'initiative des jeunes et le service civique sur les territoires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les budgets de fonctionnement de la DDCS sont pilotés par la préfecture de région.

Acteurs potentiels des plates-formes (1/2)

Le cercle 1 est l'instance opérationnelle de la plate-forme

Acteurs	Présentation	Commentaires
FOQUALE (Formation Qualification Emploi)	<p>Les établissements participent au réseau FOQUALE.</p> <p>Il paraît intéressant d'associer à la plate-forme un chef d'établissement ayant une responsabilité transverse sur son bassin d'appartenance, dans le cadre d'une élection par ses pairs (ex: responsable de bassin, coordinateur d'un observatoire de prévention des ruptures scolaires, etc.).</p> <p>Les référents décrochage d'établissement seront aussi utilement associés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifier la bonne représentation des acteurs de l'enseignement privé sous contrat, du milieu agricole, du milieu de la défense ou encore des CFA.
Etablissements Public (EPLÉ) Privé CFA Agricole Défense	<p>Les CIO et leurs personnels (directeurs et conseillers d'orientation-psychologues) apportent un conseil individuel en orientation aux jeunes (principalement ceux scolarisés). Ils sont en appui des collèges et lycées, apportant une expertise dans le champ de l'orientation. Les CIO interviennent en amont du décrochage scolaire dans le cadre de la prévention ainsi qu'en aval en assurant le suivi des jeunes. Ils ont enfin un rôle d'observation du territoire pour toutes les questions relatives à l'orientation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les CIO constituent l'une des structures du SPRO (Service public régional de l'orientation) dans le cadre de la loi du 5 mars 2014.
CIO (Centre d'Information et d'Orientation)	<p>La MLDS contribue à la prévention du décrochage et à l'intervention (après repérage) : en appui aux GPDS (Groupes de prévention), aux « référents décrochage scolaire », ainsi qu'aux EPLÉ dans la construction du volet décrochage du projet d'établissement</p> <p>Elle apporte conseil, expertise et ingénierie de formation auprès des établissements et des responsables académiques et départementaux du décrochage.</p> <p>Elle propose aussi des dispositifs de remobilisation et de qualification qui accueillent et prennent en charge des jeunes sans solution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les coordonnateurs MLDS seront utilement sollicités en appui du/des responsable(s) de plate-forme sur le pilotage et l'animation de la plate-forme
MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)	<p>Il s'agit des structures rattachées au ministère de l'éducation nationale qui contribuent à la remédiation du décrochage et au retour des jeunes en formation initiale. On peut citer les micro-lycées, CLEPT, lycée 2nd chance, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actuellement 16 académies ont mis en place une ou plusieurs structures innovantes de retour à l'école et 6 ont des projets en cours
SRE (Structures de retour à l'école)	<p>Les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour accéder à l'emploi et à l'autonomie. Elles mettent en œuvre les politiques publiques d'insertion des jeunes et leurs dispositifs tels que les Emplois d'avenir, la Garantie Jeunes et l'ANI du 07/04/2011. Elles développent les partenariats locaux avec l'ensemble des acteurs socio-économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il existe environ 450 missions locales sur l'ensemble du territoire. ■ Les missions locales ont un rôle de prescription mais peuvent également préconiser de futures dispositifs. Elles mobilisent les outils de politique publique.
Missions locales		

Acteurs potentiels des plates-formes : liste non exhaustive (2/2)

Le cercle 2 est l'instance partenariale de la plate-forme

Acteurs	Présentation	Éléments de contexte
Réseaux d'établissements d'enseignement Lycée et collège	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proviseur/ Proviseur-adjoint, principal/ principal-adjoint Les lycées et collèges publics ont un statut d'établissement public local d'enseignement (EPLÉ). Ce sont des acteurs clés dans le repérage : ils remontent l'information des décrocheurs tout au long de l'année ou par Sconet. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ils peuvent apporter des solutions notamment dans le cadre des réseaux seconde chance ■ S'assurer de la mobilisation des établissements privés sous contrat.
Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les missions de la PJJ sont la protection et l'éducation des mineurs en danger ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire; la PJJ vise à favoriser leur intégration et leur insertion. ■ La PJJ a une expertise pédagogique sur les jeunes en plus grande difficulté. Elle peut aider au repérage des décrocheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La PJJ peut être sollicitée ponctuellement, notamment pour le repérage et lors de la recherche de solutions pour des jeunes sous sa responsabilité. ■ Enjeux de confidentialité : la PJJ ne peut pas toujours communiquer les informations qu'elle détient sur ses jeunes.
Centre social (commune ou département)	L'assistant social peut conseiller, informer, former, documenter et étudier toute question concernant le domaine social.	Il dispose également d'informations et de dispositifs utiles au repérage et à l'accompagnement des décrocheurs.
Coordonnateurs PRE (Programme de Réussite éducative)	Le programme de réussite éducative, inscrit dans la loi de cohésion sociale, apporte aux enfants et adolescents en difficulté, ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement ciblé et sur mesure. Le programme de réussite éducative (PRE) a pour objectif de rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés	Le PRE peut proposer un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire, hors temps scolaire. Il vise également à aider les familles à exercer pleinement leur mission et leur rôle éducatif. Les projets font l'objet d'un contrat entre les établissements et les familles.
Pôle emploi	La mission de Pôle emploi est d'accueillir, indemniser, orienter et d'accompagner les demandeurs d'emploi. Pôle emploi oriente, si nécessaire, des jeunes vers le réseau des missions locales.	
Entreprises locales	peuvent proposer aux jeunes des contrats Afin de favoriser l'insertion des jeunes, les liens avec les entreprises présentes dans la zone d'activité de la plate-forme peuvent être utilement développés.	Ces entreprises peuvent proposer différents types de contrats (ex. contrat d'apprentissage, CDD, CDI..)
Organismes de formation Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) Les GRETA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il existe environ 50 000 organismes de formation professionnelle ■ Ces organismes offrent des formations notamment à destination des jeunes. <p>L'AFPA, organise des formations professionnelles continues en lien avec les régions..</p> <p>Les groupements d'établissements publics locaux d'enseignement organisent des actions de formation continue pour adultes.</p>	
Associations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tissu associatif local proche des jeunes. Ex. associations de prévention, éducateurs de rue, associations de parents d'élèves, ... ■ Les associations peuvent être des acteurs clés dans le repérage des décrocheurs et leur accompagnement. Ils ont un contact proactif avec les jeunes. 	Entretiennent le plus souvent des relations étroites, sur le terrain, avec les jeunes et leur entourage.
Réseau Information Jeunesse	Le réseau information jeunesse regroupe plus de 1500 structures labellisées par l'Etat chargées d'accueillir tous les jeunes pour répondre à toutes leurs demandes d'informations, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne.	Le maillage territorial permet d'apporter une réponse de proximité aux demandes d'information des jeunes. Les professionnels peuvent repérer ceux qui sont visés par le dispositif, leur fournir les premiers renseignements et les orienter vers les structures susceptibles de les aider
Direction du service national (DSN) du Ministère de la défense et des anciens combattants/Direction	<ul style="list-style-type: none"> ■ La direction du service national met en œuvre la journée défense et citoyenneté (JDC) qui concerne toute une classe d'âge (environ 750 000 jeunes par an) ■ Cette journée permet, via une fiche de renseignements et un test de détection des difficultés de lecture, de détecter tous les jeunes en difficulté et /ou en situation de décrochage scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La JDC est mise en œuvre par une trentaine de centres du service national (CSN) implantés sur l'ensemble du territoire. ■ Lors de chaque JDC, tous les jeunes reçoivent une information sur les dispositifs d'insertion ■ Tous les mois, chaque CSN transmettra un tableau récapitulatif avec les coordonnées de tous les jeunes détectés en situation de décrochage lors des JDC aux responsables départementaux.
Ecoles de la 2nde chance (E2C)	Les Écoles de la 2e Chance (E2C) ont pour objectif d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes de 18 à 25 ans sans qualification et sans emploi. Elles sont rassemblées autour d'une association : "Le Réseau des Écoles de la 2e Chance"	En 2013, les Écoles de la 2e Chance ont accueilli 14 150 jeunes. Le nombre de sites a dépassé la centaine (105 en 2013) et le dispositif est présent dans 17 Régions, 47 départements et 4 DOM-TOM.
EPIDe	L'EPIDE est un établissement public d'insertion. placé sous triple tutelle des ministères chargés de l'Emploi, de la Ville et de la Défense. Sa mission est d'accompagner des jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé.	L'EPIDE crée et gère des centres, et organise au profit de ces jeunes volontaires des parcours d'insertion dont la durée s'établit en moyenne à 10 mois. Environ 3 000 volontaires sont accueillis au sein des centres de l'EPIDE par an.
Parents et fédérations de parents	Les parents des jeunes sortis du système sans qualification sont des acteurs majeurs, et/ou les fédérations de parents les représentant, pourraient être très utilement associés aux travaux de la plate-forme et informés des solutions proposées ou disponibles.	

Réseaux FOQUALE : le parcours de prise en charge du jeune dans le cadre du réseau FOQUALE

Voir à ce sujet le site education.gouv :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

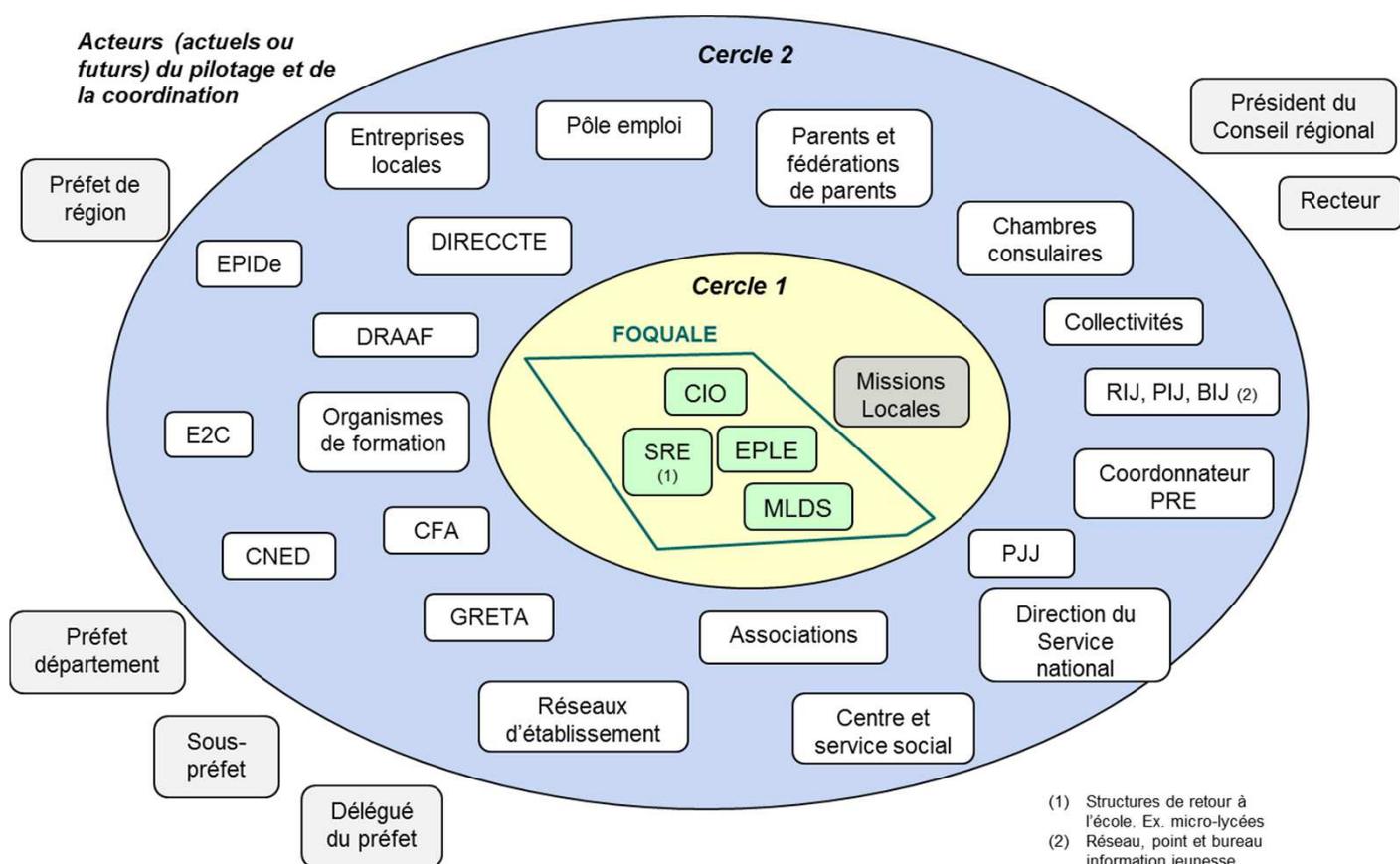
Et le site eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid48493/reseaux-formation-qualification-emploi-foquale.html>



Les acteurs de la PSAD : cercles 1 et 2

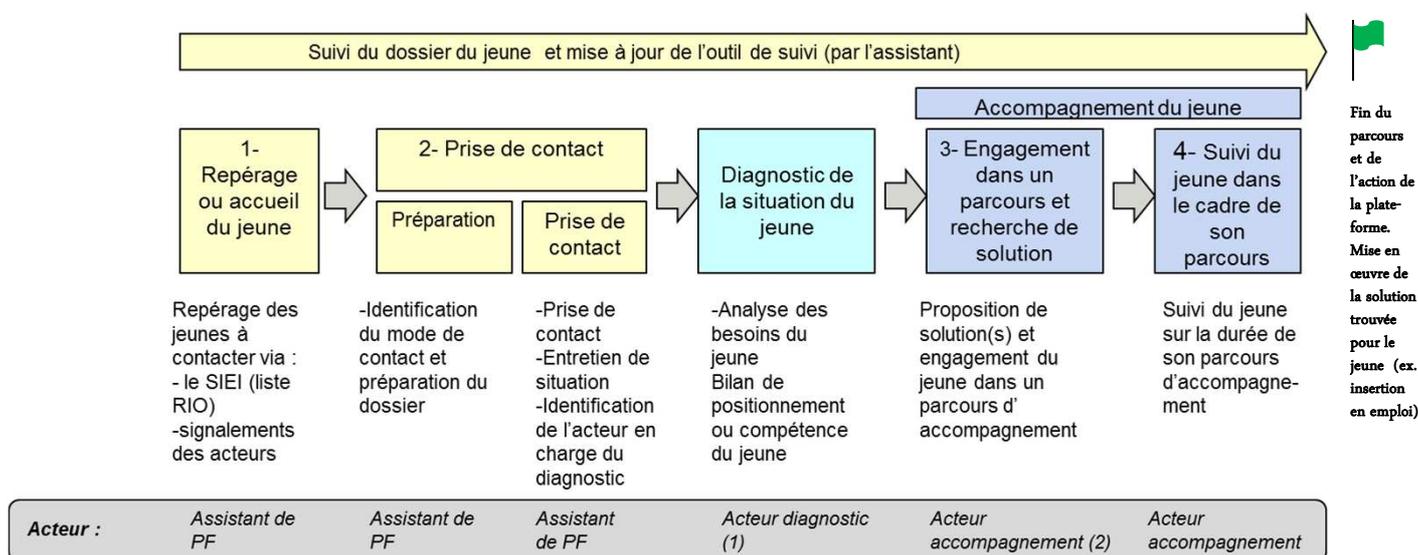
Concernant le cercle 2 : il s'agit des acteurs pouvant potentiellement être associés (liste indicative et non exhaustive)



Les grandes étapes du travail de la PSAD en lien avec le jeune

L'activité de la PSAD en lien avec les jeunes commence par l'étape de repérage de ces jeunes.

La PSAD, qui est un lieu virtuel de coordination entre acteurs d'origines diverses, n'est pas un lieu d'accueil physique des jeunes. Les jeunes qui entreprennent une démarche volontaire de contact sont accueillis dans les lieux d'accueil dédiés des réseaux dont c'est la mission (ex. structures relevant du SPRO pour ce qui concerne le retour en formation, réseau des missions locales, de Pôle emploi,..).



(1) Acteur en charge du diagnostic

Ex. : COP, conseiller de mission locale,..

(2) Acteur en charge de l'accompagnement : il peut être la même personne que celle en charge du diagnostic, ou pas. Il joue un rôle de *tuteur* du jeune dans le cadre de son parcours d'accompagnement

L'assistant de plate-forme quant à lui est l'interlocuteur du jeune sur l'ensemble de la durée de sa prise en charge par la plate-forme (dont la mise en œuvre du parcours d'accompagnement ne représente qu'une partie), jusqu'à la mise en œuvre de la solution (retour en formation ou insertion en emploi).

Fiche de poste type du/des responsable(s) de PSAD (1/2)

La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) est l'instance de coordination des réseaux de partenaires impliqués dans la recherche de solutions (retour en formation initiale, insertion) pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale dans diplôme.

• Place du poste dans l'organisation

Le(s) responsable(s) de plate-forme est/sont le(s) chef(s) d'orchestre de la plate-forme, en lien avec tous les acteurs qui y participent.

Dans une logique de travail partenarial, la responsabilité de la plate-forme doit être partagée. Un binôme responsable de PSAD Education nationale – mission locale doit être recherché.

Co-désignés par les autorités régionales (préfet de région, recteur, président du conseil régional), ils disposent d'une lettre de mission co-signée par ces dernières, qui peut se baser sur la présente fiche de poste type.

Il(s) rédige(nt) et signe(nt) la lettre de mission de l'assistant de plate-forme, placé sous sa/leur responsabilité.

• Mission principale

Animer la plate-forme et coordonner les acteurs qui participent à son fonctionnement afin de repérer, contacter, accompagner et suivre au mieux les jeunes ayant quitté le système sans diplôme.

• Activités principales et secondaires

- Identifier et contacter les acteurs devant être associés à la plate-forme, et en particulier au cercle 2. Il s'agit de mobiliser, au bon niveau, chacun des acteurs qui le nécessitent
- Mettre en place et faire vivre une animation partenariale et participative de la plate-forme : réunions de cercle 1 et 2 (fréquence, objectifs, participants,..), planning des travaux, annuaire des membres de la plate-forme,..
- Favoriser la circulation d'informations entre tous les partenaires associés, sur le fonctionnement de la plateforme aussi bien qu'autour du traitement des dossiers des jeunes
- Travailler à développer la connaissance réciproque des acteurs de la plate-forme
- Identifier pour chaque jeune, en lien avec l'assistant de plate-forme, l'interlocuteur (structure ou acteur) chargé de la phase de diagnostic
- S'assurer de la mise à jour au fil de l'eau du dossier du jeune dans les outils et du suivi du jeune sur toutes les étapes de son parcours, ainsi que de l'alimentation des statistiques
- Suivre l'activité de la plate-forme et ses résultats
- Lancer et coordonner toute initiative utile à l'amélioration des résultats de la plate-forme (développement d'outils locaux, recherche de solutions innovantes et de financements, remontées de bonnes pratiques, définition de plans d'actions,..)
- Communiquer sur l'activité de la plate-forme vers les différents réseaux, ainsi que vers les jeunes et leurs familles.

Fiche de poste type du/des responsable(s) de PSAD (2/2)

- **Compétences et capacités requises**

- Capacité d'animation d'équipe et de coordination de profils divers
- Capacités d'organisation
- Capacités de synthèse
- Bonne gestion du temps
- Sens du relationnel
- Capacité à travailler en binôme

Fiche de poste type de l'assistant de plate-forme (1/2)

La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) est l'instance de coordination des réseaux de partenaires impliqués dans la recherche de solutions (retour en formation initiale, insertion) pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale dans diplôme.

• Place du poste dans l'organisation

L'assistant est placé sous la responsabilité du/des responsable(s) de plates-formes (Directeur de CIO, Directeur de mission locale, autre...), qui formalisent sa lettre de mission sur la base de la présente fiche de poste.

Il est le référent du jeune tout au long de sa prise en charge par la plate-forme, en partant du repérage (ou de la première prise de contact) jusqu'à son entrée en solution (ex. retour en formation, insertion en emploi,..).

• Mission principale

Assurer le repérage et le suivi des jeunes identifiés comme étant en situation de décrochage scolaire, qu'ils soient repérés sur la base des listes fournies par le « système interministériel d'échange d'informations » (SIEI) ou des signalements des acteurs.

L'activité de l'assistant est principalement consacrée aux activités de repérage, de première prise de contact et de suivi jusqu'à son entrée dans un parcours de formation ou d'insertion. Après l'entrée du jeune dans un parcours, l'assistant reste informé par le tuteur référent du parcours de l'évolution de la situation du jeune et il reprend contact avec ce dernier en cas de rupture de son parcours, de façon à pouvoir refaire le point sur sa situation et l'orienter vers une nouvelle structure. Il contribue ainsi à la sécurisation des parcours des jeunes. L'assistant assure par ailleurs le suivi du jeune et de son dossier jusqu'à la mise en œuvre de la solution identifiée dans le cadre de la plate-forme (ex. retour en formation, insertion en emploi,..).

• Activités principales et secondaires

- Identifier les jeunes à contacter à partir des listes fournies par le SIEI (outil RIO) ainsi que sur la base des signalements de jeunes réalisés par les acteurs de terrain (ex. chefs d'établissement,..)
- Identifier le mode de contact le plus approprié (téléphone, mail,..) et contacter le jeune
- Préparer un dossier pour chaque jeune et l'alimenter au fil de l'eau dans l'outil de suivi
- Prendre contact avec les familles et les jeunes repérés comme étant en situation de décrochage
- Réaliser l'entretien de situation (ou de « pre-positionnement ») du jeune, qui est préalable à l'orientation vers la structure en charge de l'accompagnement
- Identifier, en lien avec le(s) responsable(s) de la PSAD, l'acteur en charge du diagnostic à même de réaliser un bilan de positionnement ou de compétences

Fiche de poste type de l'assistant de plate-forme (2/2)

- Proposer au jeune un rendez-vous dans un des réseaux d'accueil existant
- Réaliser le suivi du jeune tout au long de sa prise en charge dans le cadre de la plate-forme. Notamment en cas de rupture dans le parcours du jeune, reprendre contact avec le jeune afin de faire le point sur sa situation et l'orienter vers une nouvelle structure
- Participer aux réunions de plates-formes et contribuer à entretenir les liens entre les différents réseaux de partenaires ainsi qu'à favoriser la circulation d'informations sur le jeune
- Organiser les contacts avec les établissements scolaires d'origine en vue de l'actualisation des listes de jeunes repérés en situation de décrochage.
- Renseigner les tableaux de bord d'activité des plates-formes, dans l'outil de suivi (RIO-suivi) qui permet un pilotage local des plates-formes.
- Organiser les contacts avec les établissements scolaires d'origine en vue de l'actualisation des listes de jeunes repérés en situation de décrochage

- **Compétences et capacités requises**

- Sens du relationnel et facilité de prise de contact téléphonique
- Capacité rédactionnelle
- Connaissance des outils informatique et bureautique
- Capacité à travailler en équipe
- Adaptabilité aux différents publics identifiés
- Mobilité au sein du territoire de la plate-forme.

Financements : les différents types de fonds disponibles

■ Programme opérationnel national IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes)

- ✓ 620 M€ dont 432 M€ au titre du PO national IEJ
- ✓ 16 régions éligibles (dont 3 pour un seul département)
 - 13 régions : Aquitaine, Auvergne, centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte
 - 3 départements : Seine-Saint-Denis pour l'Île-de-France, Haute-Garonne pour la région Midi-Pyrénées, Bouches-du-Rhône pour la région Rhône-Alpes
- ✓ Un programme sur deux ans avec un double objectif : optimisation des dispositifs existants et expérimentation des dispositifs innovants
- ✓ Des mesures spécifiques visant à l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes NEETs (i.e ceux qui ne travaillent, ne sont pas en étude, et ne suivent pas de formation) en mettant en œuvre la garantie jeunesse
- ✓ 300 000 jeunes visés
- ✓ Des crédits partagés entre le volet central (DGEFP / SDFSE) et le volet déconcentré (DIRECCTE)
 - Volet central : Pôle emploi, APEC, Agence du service civique, formation des jeunes en emploi d'avenir, Garantie jeunes
 - **Volet déconcentré** : 270 M€ pour 4 grands types d'action :
 - **Décrochage scolaire : enveloppe prévisionnelle de 24 M€.** Objectif de financement d'une partie des assistants de plates-formes (l'autre partie étant financée par le FSE). Les assistants seront rattachés aux GIPs académiques.
 - Autres : appel à projet « Initiatives locales » porté par les DIRECCTE, appel à projet « priorité à l'autonomie » pour un accompagnement renforcé des missions locales, prise en charge de certains dispositifs spécifiques aux DOM

■ Programme opérationnel national FSE (Fonds social européen)

- ✓ 2,9 milliard sur 7 ans pour 750 000 jeunes visés
- ✓ Des mesures spécifiques pour les jeunes –non ciblées NEETs (**prévention du décrochage**, financement d'acteurs dédiés : Pôle emploi, missions locales,..)

➤ **Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service compétent du rectorat (qui sont en relation avec les DIRECCTE)**

Pourquoi la liste des solutions ?

- La troisième partie de ces annexes est une liste **non-exhaustive** des solutions disponibles pour lutter contre le décrochage scolaire. Elle ne comporte notamment pas les dispositifs mis en place par les collectivités territoriales (communes, EPCI, départements, régions) qui sont très variables selon les territoires mais constituent des solutions à intégrer dans le travail de recensement au niveau de chaque plate-forme.
- L'offre de solutions varie d'un territoire à l'autre. Il convient donc de **se doter d'une vision locale et précise de l'offre de solutions disponibles pour les décrocheurs sur chaque territoire.**
- Le partage et l'optimisation du panel de solutions existantes priment sur la création de nouveaux dispositifs, effectuée uniquement si cela est opportun et souhaité par l'ensemble des acteurs.

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Retour en formation initiale

Offre du réseau Foquale (Education nationale)

Places disponibles dans le cadre du droit au retour

La loi du 8 juillet 2013, dans son article 14, ouvre un droit opposable au retour en formation (initiale notamment) pour les jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système éducatif sans diplôme ni certification professionnelle. Dans les 15 jours suivant la demande du jeune, un premier entretien doit avoir lieu avec un représentant d'un organisme ou d'une structure du SPRO. Cet entretien doit déboucher sur la proposition d'un retour en formation initiale sur une place disponible.

Structures de retour à l'école

Certaines structures de retour à l'école proposent des formations diplômantes comme les micro-lycées (ex. Créteil), ou CLEPT (ex. Grenoble), d'autres constituent des sas de retour comme le Pôle innovant lycéen (Paris), lycées des possibles (Versailles) ou Nouvel Elan (Seine-Saint-Denis) et Lycée 2nde chance (Pontoise)

Solutions proposées dans le cadre du réseau MLDS

La MLDS met en place des actions de remédiation comme le MOREA (module de re-préparation aux examens), des actions de remobilisation et des actions d'information, ainsi que des actions en partenariat avec la Région. Les jeunes inscrits dans ces actions retrouvent un statut scolaire. La priorité est donnée à la reprise de scolarité.

Service civique

Le service civique permet aux jeunes d'accomplir une mission d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois. Deux formules existent : une à plein temps avec un tuteur de l'Education nationale, une en alternance entre le service civique et un établissement scolaire.

Clauses sociales

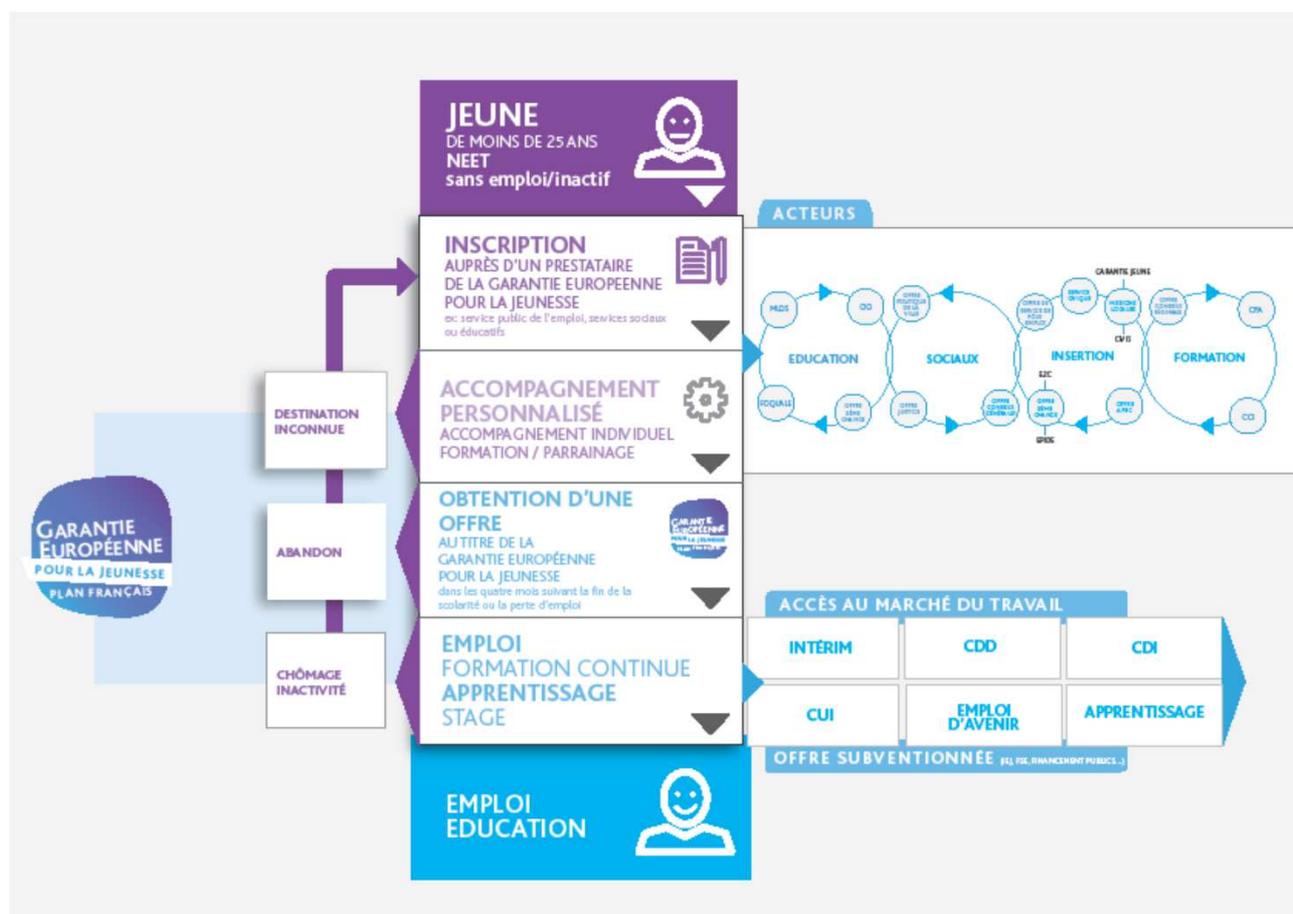
Il s'agit d'une clause sociale de formation introduite dans le code des marchés publics au bénéfice des jeunes décrocheurs, afin de leur permettre de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel. Le jeune est suivi tout au long de son parcours par un tuteur de l'Education nationale et un tuteur de l'entreprise.

Autres solutions

Cours par correspondance

Le CNED (Centre National de l'enseignement à distance) offre la possibilité de suivre des cours à distance, dans le cadre d'un parcours scolaire. Il propose aussi des services personnalisés. Il peut intervenir en complément d'autres solutions (ex. MOREA)

Le schéma français du Plan Garantie pour la jeunesse



Les organismes intervenant dans le périmètre de la Garantie européenne pour la jeunesse

1- Les organismes qui repèrent et orientent les jeunes

- Journées Défense Citoyenneté (JDC)
- Les missions locales (dans leur fonction d'accueil et d'orientation)
- Les plateformes de lutte contre le décrochage scolaire (auxquelles contribuent les missions locales)

2- Les organismes qui accompagnent les jeunes

- Les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
- Les missions locales dans leur fonction d'accompagnement renforcé (ANI Jeunes, CIVIS, Garantie jeunes, co-traitance PPAE)
- Pôle Emploi, la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Les dispositifs deuxième chance (E2C, EPIDE).
- Service civique, APEC

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Pôle Emploi

Offre de service de droit commun

- Suivi et accompagnement à la recherche d'emploi, selon des modalités adaptées aux besoins et attentes spécifiques du demandeur d'emploi
- Accompagnement global co-construit avec les conseils généraux, pour faciliter la prise en charge des problématiques sociales et le retour à l'emploi

Accompagnement intensif des jeunes

- Accompagnement vers et dans l'emploi durable : **accompagnement plus individualisé et de longue durée** permettant d'agir par étapes et pouvant comporter des phases collectives; ou club très intensif de chercheurs d'emploi en entrées-sorties permanentes, d'une durée de 3 mois, animé par un conseiller en charge de moins de 15 jeunes en continu. Dans les deux cas, l'accompagnement se poursuit durant les périodes d'immersion en entreprise, de formation et d'emploi, afin de sécuriser une intégration professionnelle durable.
- S'adresse à des **demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans et jusqu'à 29 ans** s'ils relèvent d'un dispositif Politique de la Ville sur un territoire couvert par le FSE

Missions générales de Pôle emploi :

- Garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répondre aux besoins de recrutement des entreprises
- Prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emplois, procéder à la collecte des offres d'emploi, conseiller les entreprises dans leur recrutement
- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi
- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Missions locales

**Accompagner
les jeunes de 16
à 25 ans à
accéder à
l'emploi et à
l'autonomie**

L'accompagnement des jeunes est structuré autour de **5 concepts** :

- ✓ L'approche globale avec la prise en compte de tous les aspects à considérer de la situation des jeunes (santé, logement, emploi, formation, ressources, ...),
- ✓ La durée de l'accompagnement qui s'adapte au projet et aux besoins du jeunes,
- ✓ L'individualisation et la personnalisation de l'offre d'accompagnement,
- ✓ Une intervention co-construite avec les partenaires locaux intervenants dans le champ de l'insertion des jeunes
- ✓ Un rôle de référent et d'ensemblier au service du parcours des jeunes

Séquençage de l'accompagnement du jeune :

- Repérage et mobilisation des jeunes Accueil, information sur l'offre de leur territoire
- Orientation avec la prise en compte globale de la situation du jeune par la réalisation d'un diagnostic et une aide aux choix et formalisation du projet personnel
- Accompagnement de l'élaboration du parcours vers l'autonomie (vie sociale et citoyenne, emploi, formation, qualification)
- Accompagnement du jeune en situation d'emploi

Missions générales des missions locales :

Les Missions Locales sont les partenaires de l'Etat et des Régions pour la mise en œuvre territoriale de leurs politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'accès des jeunes à l'emploi.

- ✓ Un accompagnement global et personnalisé au service de l'accès des jeunes à la vie active et à l'autonomie
- ✓ Des partenariats locaux et une connaissance de la dimension économique du territoire
- ✓ Une coordination avec Pôle emploi pour organiser les interventions auprès des entreprises, en particulier des PME
- ✓ Un rôle de prescripteur des CUI (contrats uniques d'insertion) des secteurs marchands et non marchands
- ✓ Une préparation des jeunes dans leurs relations avec les entreprises et des conseils personnalisés auprès des chefs d'entreprise

Fiche d'entretien pour le Suivi

Nom de l'organisme effectuant l'entretien :

NOM : Prénom : Date de naissance :

Tel fixe : Mobile : @mail :

☎ Adresse :

Date de 1er contact :/...../..... message répondeur Qui : Réponse :

Date de contact :/...../..... message répondeur Qui : Réponse :

Date de contact :/...../..... message répondeur Qui : Réponse :

Courrier envoyé le : / / Injoignable

Situation actuelle

Nom de la formation à laquelle est inscrit le jeune :

Diplômé de cette formation : Oui Non

Inscrit à la Mission Locale : Oui, depuis le/...../..... Non

Que souhaite le jeune ?

A déjà une solution - Laquelle :

Depuis le :/...../..... A trouvé comment ?

Refuse la prise en charge - Pourquoi ? (coût, éloignement, manque de temps, de motivation, etc.)

.....
.....
.....

Sans solution et sans accompagnement - Souhait d'une prise en charge :

Reprendre études (préciser) :

Stages :

Apprentissage :

Faire le point

Formation :

Autre :

Emploi / métier :

➔ Prochain RDV le :/...../..... Avec :

Commentaires :

.....
.....

En cours d'accompagnement par :

Mission Locale MLDS C.I.O Programme de Réussite Educative

Commune/Intercommunalité Clauses sociales Associations GRETA

Réseau info jeunesse Dispositifs régionaux (hors qualifiant) Pôle emploi

Service civique Temps plein Service civique Alterné Actions ou dispositifs innovants

Autre (préciser) :

Précisions sur l'accompagnement :

.....

Accompagné depuis le :/...../..... A trouvé comment ?

Partie réservée à la PSAD

NOM : Prénom : Date de naissance :

Tel fixe : Mobile : @mail :

Nouveau décroché (hors listes RIO)

☞ **Adresse :**

Scolarisé : EPLE : Classe :

Ville : Département :

Informations transmises par les partenaires (sans contact de la PSAD au jeune)

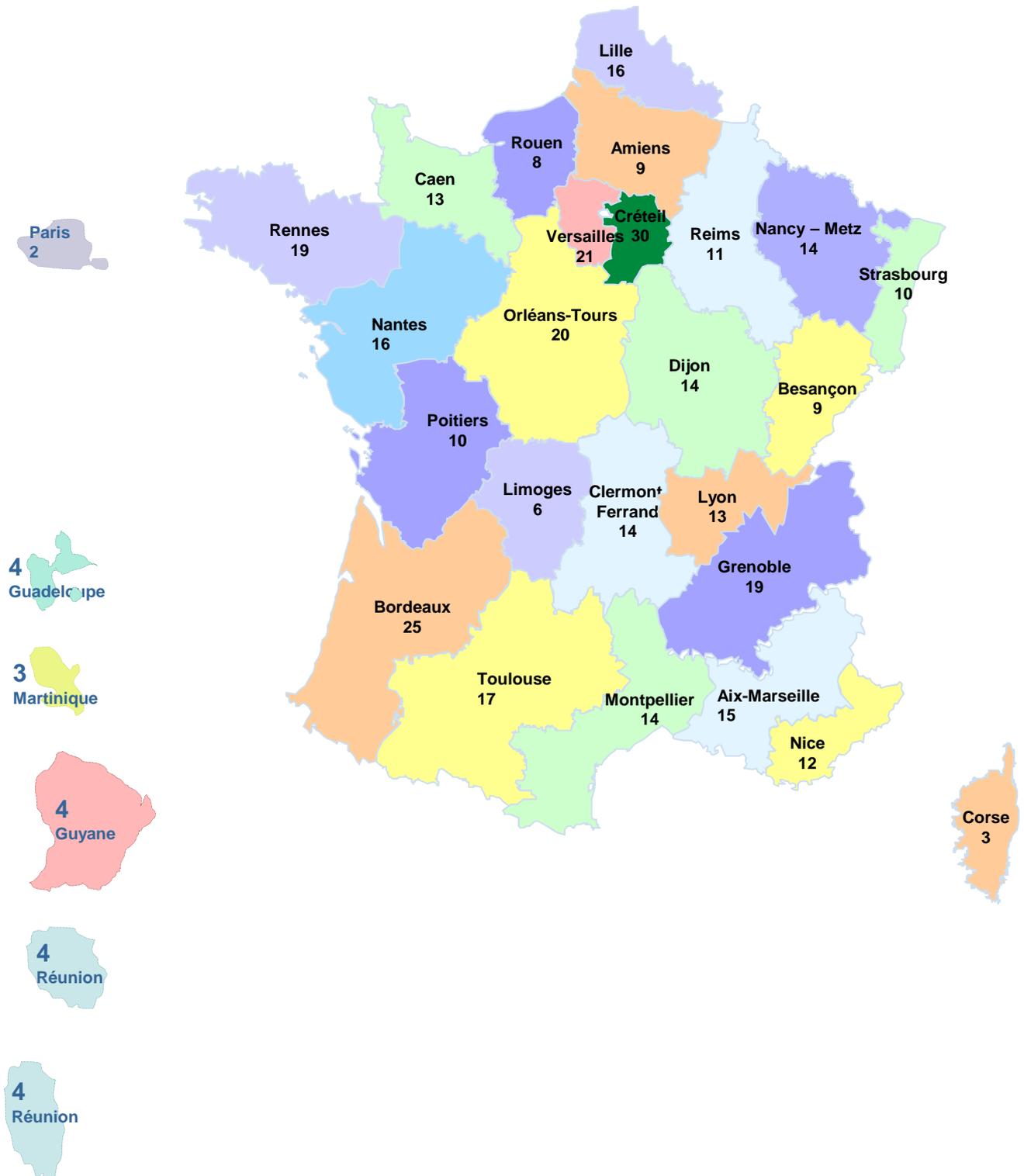
A ne pas contacter - raison :

- Elève dans un établissement scolaire public
- Elève dans un établissement scolaire privé sous contrat
- Elève dans un établissement scolaire privé hors contrat
- Elève dans un établissement de la Défense
- Elève dans un établissement de la Santé
- Elève dans un établissement de la Justice
- Elève dans un établissement de l'Agriculture
- Elève au CNED
- En alternance (*)
- Stagiaire de la formation continue ou professionnelle
- A déménagé en dehors du territoire national
- Diplômé à l'issue de la scolarité (hors diplômes interm. BAC PRO 3 ans)
- En emploi
- Autre (préciser) :

Commentaires :

.....
.....

Carte des PSAD par académie



Guide d'utilisation de RIO SUIVI

<https://plateformes-decrochage.orion.education.fr/portail/index.php/rio/guide-d-utilisation-de-rio-suivi>

Guide d'utilisation de RIO STATISTIQUES

<https://plateformes-decrochage.orion.education.fr/portail/index.php/rio/guide-d-utilisation-de-rio-stat>

Vous devrez au préalable vous connecter au site avec vos login et mot de passe.